

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Bureau Central du Recensement



RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DU BURUNDI 2008

VOLUME 3 : ANALYSE

TOME 4

ÉTAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ



Bujumbura, avril 2011

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Table des matières | 2 |
| Liste des tableaux | 5 |
| Liste des graphiques | 6 |
| Sigles et abréviations | 7 |
| Introduction générale | 8 |
| Chapitre 1 : Contexte et aspects méthodologiques | 10 |
| 1.1. Dispositions juridiques | 10 |
| 1.2. Environnement socioculturel | 11 |
| 1.3. Contexte sociopolitique | 12 |
| 1.4. Définitions et limites des concepts | 12 |
| 1.5. Evaluation de la qualité des données | 14 |
| Chapitre 2 : Situation matrimoniale des individus | 15 |
| 2.1. Analyse différentielle de l'état matrimonial | 15 |
| 2.1.1. Etat matrimonial par sexe | 15 |
| 2.1.2. Etat matrimonial et milieu de résidence | 16 |
| 2.1.3. Etat matrimonial et provinces de résidence | 16 |
| 2.1.4. Etat matrimonial par âge | 18 |
| 2.1.5. Etat matrimonial et instruction | 19 |
| 2.1.6. Etat matrimonial et religion | 20 |
| 2.1.7. Etat matrimonial et activité économique | 21 |
| 2.1.7.1. Situation d'activité | 21 |
| 2.1.7.2. Situation dans l'emploi | 22 |
| 2.2. Population non célibataire (Mariés, divorcés/séparés et veufs) | 23 |
| 2.2.1. Situation d'ensemble | 23 |
| 2.2.2. Variations provinciales | 24 |
| 2.3. Population des personnes en unions libres | 25 |
| 2.3.1. Situation d'ensemble | 25 |
| 2.3.2. Unions libres par province | 25 |
| 2.4. Etat matrimonial des enfants et des adolescents | 26 |
| 2.5. Evolution des états matrimoniaux entre 1990 et 2008 | 28 |
| Conclusion | 29 |
| Chapitre 3 : Type de mariages | 31 |
| 3.1. Etat et structure de la population mariée | 31 |
| 3.2. Polygamie par milieu de résidence | 31 |

| | |
|--|-----------|
| 3.3. Polygamie par province | 32 |
| 3.4. Polygamie et les variables socioculturelles | 33 |
| 3.4.1. Niveau d'instruction | 33 |
| 3.4.2. Religion | 33 |
| 3.5. Polygamie et la situation dans l'activité | 34 |
| Conclusion | 35 |
| Chapitre 4 : Les ruptures d'unions | 36 |
| 4.1. Niveau global des ruptures d'unions | 36 |
| 4.1.1. Ruptures d'unions par sexe | 36 |
| 4.1.2. Ruptures d'unions par milieu de résidence | 36 |
| 4.1.3. Ruptures d'union par provinces | 37 |
| 4.2. Divorce et séparation | 38 |
| 4.2.1. Divorce et séparation par province | 38 |
| 4.2.2. Divorce et séparation et le niveau d'instruction | 39 |
| 4.3. Veuvage | 39 |
| 4.3.1. Veuvage par province | 39 |
| 4.3.2. Veuvage par âge | 40 |
| Conclusion | 41 |
| Chapitre 5 : La nuptialité des célibataires | 42 |
| 5.1. Population des célibataires par âge selon le sexe | 42 |
| 5.2. Population des célibataires par âge selon le sexe et milieu de résidence | 43 |
| 5.3. Construction des tables de nuptialité | 44 |
| 5.4. Intensité et calendrier de la nuptialité | 45 |
| 5.4.1. Situation au niveau national | 45 |
| 5.4.2. Situation au niveau provincial | 46 |
| 5.5. Evolution de l'âge moyen à la première union et de la fréquence du célibat définitif entre 1979 et 2008 | 47 |
| 5.6. Comparaison de l'âge moyen au premier mariage et du célibat définitif au Burundi et au Rwanda | 49 |
| Conclusion | 49 |
| Conclusion générale | 51 |
| Bibliographie | 54 |
| Annexes | 55 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1.1 : Evaluation des données sur les types d'union | 14 |
| Tableau 2.1 : Répartition (%) de la population de 10 ans et plus par état matrimonial selon le sexe. | 15 |
| Tableau 2.2 : Répartition (%) de la population de 10 ans et plus par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe. | 16 |
| Tableau 2.3 : Répartition (%) de la population de 10 ans et plus de chaque province de résidence par état matrimonial et sexe. | 17 |
| Tableau 2.4: Répartition (%) de la population de 10 ans de chaque niveau d'instruction par état matrimonial et le sexe. | 20 |
| Tableau 2.5: Répartition (%) de la population de 10 ans et plus de chaque situation dans l'activité économique par l'état matrimonial. | 22 |
| Tableau 2.6.: Répartition (%) de la population de 10 ans et plus de chaque situation dans l'emploi par l'état matrimonial. | 23 |
| Tableau 2.7: Répartition (en %) de la population non célibataire de 10 ans et plus par sexe selon l'état matrimonial selon le sexe. | 23 |
| Tableau 2.8 : Taux de non célibat (%) de la population non célibataire de 10 ans par province de résidence selon le sexe. | 24 |
| Tableau 2.9 : Taux d'union libre (%) au sein de la population de 10 ans et plus par sexe. | 25 |
| Tableau 2.10 : Taux d'union libre (%) par province selon le sexe. | 26 |
| Tableau 2.11 : Répartition (%) de la population âgée de 10 à 19 ans par état matrimonial et sexe. | 27 |
| Tableau 3.1 : Répartition (%) de la population de 10 ans et plus mariée par type de mariage selon le sexe. | 31 |
| Tableau 3.2 : Taux de polygamie et nombre moyen d'épouses | 32 |
| Tableau 4.1 : Taux de rupture d'union (%) par type de rupture selon le sexe | 36 |
| Tableau 4.2 : Taux de rupture d'union (%) par type de rupture selon milieu de résidence | 37 |
| Tableau 5.1 : Table de nuptialité du moment au niveau national | 44 |
| Tableau 5.2 : Table de nuptialité du moment par milieu de résidence | 44 |
| Tableau 5.3 : Age moyen au premier mariage par sexe et milieu de résidence | 45 |
| Tableau 5.4: Age moyen au premier mariage et le célibat définitif (en %) au Burundi et au Rwanda | 49 |

Liste des graphiques

| | |
|---|----|
| Graphique 2.1: Répartition (%) de la population masculine de 10 ans et plus de chaque groupe d'âges par état matrimonial. | 18 |
| Graphique 2.2: Répartition (%) de la population féminine de 10 ans et plus de chaque groupe d'âges par état matrimonial. | 19 |
| Graphique 2.3 : Répartition (%) de la population de 10 ans et plus de chaque religion par état matrimonial. | 21 |
| Graphique 2.4 : Evolution de l'état matrimonial des hommes de 15 ans et plus entre 1990 et 2008 | 28 |
| Graphique 2.5 : Evolution de l'état matrimonial des femmes de 15 ans et plus entre 1990 et 2008 | 29 |
| Graphique 3.1 : Taux de polygamie (%) par province | 32 |
| Graphique 3.2 : Taux de polygamie (%) par niveau d'instruction | 33 |
| Graphique 3.3 : Taux de polygamie (%) par religion | 34 |
| Graphique 3.4 : Taux de polygamie (%) par situation dans l'activité économique | 35 |
| Graphique 4.1 : Taux de rupture d'union (%) par province | 37 |
| Graphique 4.2 : Taux de divorce/ séparation par province selon le sexe | 38 |
| Graphique 4.3 : Taux de divorce/ séparation (%) par niveau d'instruction et le sexe | 39 |
| Graphique 4.4 : Taux de veuvage (%) par province selon le sexe | 40 |
| Graphique 4.5 : Taux de veuvage (%) par tranches d'âge selon le sexe | 41 |
| Graphique 5.1 : Répartition (en %) des célibataires au niveau national par tranche d'âge | 42 |
| Graphique 5.2 : Répartition (en %) des célibataires en milieu urbain par tranche d'âge | 43 |
| Graphique 5.3 : Répartition (en %) des célibataires en milieu rural par tranche d'âge | 43 |
| Graphique 5.4 : Intensité de la nuptialité par province selon le sexe. | 46 |
| Graphique 5.5 : Age moyen au premier mariage par province selon le sexe. | 47 |
| Graphique 5.6 : Evolution de l'âge moyen à la première union entre 1979 et 2008 | 48 |
| Graphique 5.7 : Evolution de la fréquence du célibat définitif (en %) entre 1990 et 2008 | 48 |

Sigles et abréviations

| | |
|---------|---|
| ESDSR | : Enquête Sociodémographique et de Santé de la Reproduction |
| FPSE | : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education |
| IFORD | : Institut de Formation et de Recherche Démographiques |
| ISTEEBU | : Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi |
| QUIBB | : Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base du Bien-être |
| RGPH | : Recensement Général de la Population et de l'Habitation |
| UB | : Université du Burundi |

Introduction générale

Le Burundi a organisé son troisième recensement général de la population et de l'habitation en août 2008, soit 18 ans après celui de 1990. Le souci du Gouvernement étant d'assurer le bien-être de la population, il avait besoin de disposer des informations pertinentes et actualisées pour bien orienter ses décisions et ses choix en matière de développement.

Dans le domaine de la recherche et des études, les données de ce recensement permettront de disposer d'une nouvelle base de sondage pour les enquêtes statistiques futures. Elles permettront aussi de faire un état des lieux de divers aspects de la société burundaise.

Le troisième recensement général de la population et de l'habitation du Burundi visait les objectifs spécifiques suivants :

1. Déterminer l'effectif de la population totale du pays, sa structure par sexe et par âge et selon certaines caractéristiques socioéconomiques et culturelles, sa répartition spatiale selon les différentes unités administratives et le milieu de résidence.
2. Déterminer les niveaux, structures et tendances de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité et de la migration.
3. Fournir des indicateurs pour le plaidoyer en faveur de certains groupes de population vulnérables tels que les personnes sinistrées, les personnes handicapées, les orphelins, les enfants, les personnes âgées, les femmes chefs de ménages.
4. Evaluer l'évolution récente et future de la population du Burundi.
5. Déterminer les caractéristiques des ménages, de l'habitat et du cadre de vie des ménages
6. Actualiser le fichier des localités et constituer une base de données sociodémographiques et cartographiques.
7. Actualiser la base de sondage.
8. Renforcer les capacités institutionnelles et techniques du Département de la Population, du BCR et de l'ISTEEBU.
9. Promouvoir l'utilisation des données et résultats du RGPH au niveau central et au niveau local pour la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes et stratégies de développement.

L'analyse des données sur l'état matrimonial et la nuptialité concerne l'objectif n°2 du recensement. Ce thème tire son importance du fait que l'état matrimonial de la population influence la fécondité et dans une moindre mesure sur la mortalité maternelle. C'est également un facteur de changement social à cause de son influence sur le statut de la femme. Enfin l'état matrimonial exerce une influence sur la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Lors du recensement de 2008, une seule question permettait de collecter les informations sur la situation matrimoniale des individus. Cette question consistait à demander à toute personne âgée de 10 ans et plus sa situation matrimoniale. On avait retenu les modalités de réponse suivantes : *célibataire, marié, union libre, divorcé, séparé et veuf*. Afin de permettre une étude de la polygamie, qui est une réalité dans le pays malgré le fait que la loi ne la reconnait pas, les personnes mariées étaient classées en : *homme marié à une épouse ou femme en union monogame, homme marié à deux épouses ou femme mariée à un homme ayant deux épouses, homme marié à trois épouses ou plus ou femme mariée à un homme qui a trois épouses ou plus*.

Lors de la collecte des données, l'agent recenseur posait directement la question sur l'état matrimonial à la personne concernée ou au chef de ménage et notait simplement le code correspondant à la réponse donnée dans une case réservée à cet effet.

Le présent rapport vise les objectifs suivants :

- déterminer la situation des personnes interrogées par rapport au mariage ;
- évaluer l'importance de la polygamie et de la monogamie ;
- évaluer l'importance des ruptures d'unions (veuvage, divorce ou séparation) ;
- mesurer le calendrier et l'intensité de la nuptialité.

Les données de ce rapport sur l'état matrimonial et la nuptialité intéressent spécifiquement les domaines ou les institutions en charge de la promotion des droits humains, de la lutte contre les violences basées sur le genre, la santé de la reproduction, la promotion de la famille, etc.

Le rapport se subdivise en cinq chapitres. Le premier chapitre présente le contexte et les aspects méthodologiques du recensement. Le deuxième chapitre décrit la situation matrimoniale des individus de 10 ans et plus. Les chapitres 3 et 4 sont consacrés respectivement à l'analyse des types de mariages et des ruptures d'unions. Le dernier chapitre aborde la nuptialité des célibataires en déterminant et en analysant l'intensité et le calendrier du premier mariage.

Chapitre 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

L'état matrimonial est la situation d'un individu, à un moment donné, par rapport au mariage. Ainsi, un individu peut être célibataire, marié, divorcé/ séparé, veuf ou en union libre. Quant à la nuptialité, c'est le processus qui conduit au mariage ou à la rupture d'union ; c'est aussi l'étude statistique de la fréquence des unions et des ruptures d'unions.

Le mariage constitue le cadre privilégié de la reproduction biologique. Cependant les normes qui le régissent varient selon les sociétés, car le mariage est aussi affaire de culture et d'organisation sociale. L'intensité et le calendrier de la nuptialité dépendent tout aussi bien des différences culturelles et économiques que structurelles entre les sociétés. La crise sociopolitique qu'a connue le Burundi a eu certainement des répercussions aussi bien sur la fréquence, sur la durée que sur l'âge au mariage. En d'autres termes, cette crise a dû modifier le schéma du mariage.

Avant d'analyser les données du recensement de 2008, il est donc intéressant de décrire le contexte dans lequel les unions se forment et se rompent au Burundi. Trois aspects sont décrits ici : les dispositions juridiques, l'environnement socioculturel, le contexte socio-politique et l'environnement économique.

1.1. Dispositions juridiques

Selon DEHARVENG, le mariage est « l'acte par lequel deux individus de sexes différents établissent entre eux de commun accord une communauté de vie que la loi protège et qu'ils ne peuvent pas rompre à leur gré »¹. DEHARVENG montre que le mariage est protégé par la loi et sa rupture ne dépend pas de la volonté de l'un ou l'autre des époux, mais doit être prononcée par la loi.

Le décret-loi de 1993 portant réforme du Code des Personnes et de la Famille définit le mariage, en son article 87, comme « une union volontaire de l'homme et de la femme conforme à la loi civile ». L'homme avant 21 ans révolus et la femme avant 18 ans révolus ne peuvent contracter un mariage. Néanmoins, le Gouverneur de province peut accorder une dérogation par rapport à l'âge pour des motifs graves (article 88). Le mariage est ainsi une institution à la fois sociale et juridique.

Cependant, malgré ces dispositions légales, on observe qu'un grand nombre de personnes, surtout les filles, entrent en union avant l'âge de 18 ans comme l'indiquent les résultats de l'Enquête Nationale d'Evaluation des Conditions de Vie de l'Enfant et de la Femme au Burundi de 2005 (MICS, 2005).

L'officier de l'état civil compétent pour célébrer le mariage est celui de la commune où les futurs époux sont domiciliés. L'action en divorce n'appartient qu'aux époux. Elle est portée devant le tribunal de résidence du domicile conjugal. Cependant, la loi précise qu'avant d'introduire l'action en divorce, le conjoint demandeur doit d'abord tenter une conciliation au sein d'une réunion regroupant le couple et leurs conseils de famille respectifs.

L'article 103 du décret-loi portant réforme du code des personnes et de la famille dit ceci : « Nul ne peut contracter un nouveau mariage avant l'annulation ou la dissolution du précédent ». Aussi, l'une des causes de l'annulation d'un mariage est la bigamie, d'après l'article 143 du même décret-loi. Ces dispositions montrent que la polygamie n'est pas autorisée au Burundi. On observe

¹ DEHARVENG cité par KANEZA Françoise in Opinions des étudiants de l'Université du Burundi sur la dot, Bujumbura, UB, FPSE, Août 2007, p 16.

néanmoins des unions polygamiques en milieu rural comme en milieu urbain et le recensement de 2008 a été une occasion d'évaluer l'ampleur du phénomène.

1.2. Environnement socioculturel

On peut distinguer trois types de mariages d'après leurs modes de célébration : le mariage traditionnel, le mariage officiel et le mariage de fait basé sur la simple cohabitation. Cette dernière forme est aussi appelée union libre

Avant la colonisation, il existait au Burundi le mariage coutumier ou mariage traditionnel, dans lequel il n'y avait ni inscription à l'Eglise et encore moins à l'Etat civil. Toutefois, le paiement de la dot se faisant devant des témoins, l'acte de mariage était dès lors rendu légal. Dans ce processus traditionnel de célébration du mariage, il revenait aux familles des futurs conjoints de procéder aux négociations préalables, les futurs époux n'étant informés qu'en dernier ressort.

Avec l'arrivée des missionnaires et des colonisateurs, le mariage coutumier a progressivement connu un recul au profit du mariage chrétien et légal. En d'autres termes, les cérémonies religieuses étaient organisées en présence du représentant de l'Eglise, lequel ne pouvait donner le sacrement de mariage que suite à la présentation par le couple de l'acte de l'officier d'état civil attestant que les deux candidats ont déjà été légalement unis.

Outre ces formes reconnues, il existe une autre forme d'union : le « mariage cohabitation » dans lequel il n'y a ni paiement de dot, ni inscription officielle. Cette forme d'union quoique traditionnellement tolérée au Burundi est actuellement considérée comme illégale. Elle est appelée « union libre » dans le cadre du recensement de 2008.

Le mariage est un phénomène presque universel au Burundi. Il est perçu comme une exigence à laquelle chaque individu ayant atteint l'âge nubile doit se soumettre. Il permet non seulement à l'individu d'affirmer socialement sa personnalité, mais aussi, il constitue un cadre légal et privilégié de procréation. La mentalité pro-nataliste de la population est apparue comme la principale cause des mariages précoces.

Du fait de l'accès à l'emploi salarié et de l'autonomie financière qu'elle favorise, l'instruction contribue à modifier le calendrier du mariage en retardant l'âge au premier mariage chez les hommes comme chez les femmes. Sous l'effet de l'instruction, le célibat définitif semble s'amplifier.

Un autre phénomène important en matière de nuptialité dans la société burundaise est celui de la dot. Malgré le fait que la validité du mariage ne peut pas être conditionnée par le versement d'une dot, celle-ci reste une pratique obligatoire et sa réalisation est un honneur pour la famille de la jeune fille. Sa valeur reste un facteur de différenciation sociale de la femme dans la famille de son mari et celle de ses parents. Toutefois, à cause de la crise économique qui aggrave le chômage des jeunes et de l'appauvrissement des ménages (67% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté d'après l'enquête QUIBB 2006), la dot est devenue un facteur limitant du mariage des jeunes.

Les ruptures d'unions sont fréquentes au Burundi ; elles ont pour cause principale le décès de l'un des deux conjoints ; le divorce ou la séparation sont des phénomènes encore limités parce qu'ils ne sont pas tolérés par la société. Avec l'évolution de la société et les conséquences de la crise sociopolitique déclenchée en 1993, les ruptures d'unions, qu'elles aient pour causes le veuvage, le divorce ou la séparation, se sont probablement accentuées.

1.3. Contexte sociopolitique

Depuis son indépendance, le Burundi a été confronté à une série de conflits à caractère politico-ethnique. Le conflit d'octobre 1993 a été le plus profond et le plus meurtrier : en effet, ce conflit a duré plus d'une décennie et a provoqué des centaines de milliers de décès et des flux massifs de migrants vers l'étranger ainsi qu'un vaste mouvement de déplacements de populations à l'intérieur du pays. La mortalité et la mobilité de la population ont modifié certainement la situation matrimoniale de la population par rapport à ce qu'elle était en 1990, date du deuxième recensement. Le veuvage et la séparation de fait ont pu s'amplifier

Les femmes veuves ou seules sont particulièrement exposées aux violences et aux violations de leurs droits humains. La femme veuve peut se retrouver totalement démunie à la disparition de son conjoint ou même chassée de la propriété qu'elle exploite. La guerre a aussi amplifié le phénomène de viols et de violences sexuelles commis envers les filles et les femmes.

A partir de 1993, l'économie burundaise a subi un déclin considérable en raison notamment de la destruction du capital productif, des déplacements massifs des populations, de l'embargo qui a frappé le pays entre 1996 et 1999 ainsi que la baisse de l'aide internationale accordée au Burundi. La pauvreté s'est considérablement accentuée, et à la fin de l'année 2005, le pays était toujours marqué par un marasme économique qui le classait parmi les pays les plus pauvres du monde.

Cette situation de crise économique est un facteur explicatif du recul de l'âge au premier mariage. En effet, cette crise a entraîné une hausse du coût de la vie (formation, santé, logement, nourriture et autres besoins vitaux) et des mutations diverses qui ont contraint nombre de jeunes à reporter leur mariage. De nouvelles stratégies de survie sont développées par les diplômés sans emploi, les chômeurs et les fonctionnaires de l'État dont le pouvoir d'achat ne cesse de s'amenuiser. L'égoïsme se substitue à l'esprit communautaire traditionnel. Les relations sociales sont de plus en plus intéressées, signe d'une rupture progressive de la société avec les comportements traditionnels de référence.

Ces nouvelles stratégies se traduisent par l'émergence de nouveaux comportements démographiques et sociaux, notamment l'augmentation des unions libres, des filles célibataires qui entrent en union avec des hommes déjà mariés, sans oublier l'instabilité des unions. Les hommes, quant à eux, attendent généralement d'avoir des moyens matériels et financiers accrus leur permettant de constituer et d'entretenir un ménage.

1.4. Définitions et limites des concepts

L'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité se fait principalement à partir de la question P27 du questionnaire du recensement ménage. Cette question concernait toute personne âgée de 10 ans et plus.

Pour les besoins du recensement, l'état matrimonial a été défini comme la situation d'un individu par rapport au mariage. Ainsi une personne peut être célibataire, mariée, veuve, séparée, divorcée ou en union libre. Ces situations sont mutuellement exclusives, c'est-à-dire qu'on ne peut être que dans une seule situation.

La question posée lors des interviews était la suivante : **Est-ce que X est marié ?** L'agent recenseur enregistrait la réponse selon les codes et les modalités indiqués ci-dessous.

Voici les modalités de la variable « état matrimonial » au recensement de 2008 :

- **Célibataire** : Toute personne qui n'a jamais été mariée.

- **Mariée** : Toute personne unie par la loi, la coutume ou la religion à une autre de sexe différent.
- **Séparée** : Toute personne qui vit séparée de son conjoint, légalement ou non, mais dont le divorce n'a pas été prononcé. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié.
- **Divorcée** : Toute personne dont le lien de mariage a été rompu de manière légale et qui ne s'est pas remariée.
- **Veuf/veuve** : Toute personne dont le conjoint est décédé, et qui ne s'est pas remariée. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure marié.
- **Union libre** : Toute personne vivant en union conjugale avec une autre de sexe différent sans que le mariage légal, coutumier ou religieux ait été célébré.

Il est à noter qu'au Burundi, seul le mariage à l'état civil est pris en considération. Toutefois, pour rendre compte des réalités sociales, les unions libres ont été également saisies lors du recensement.

Pour la modalité « mariée », on devrait avoir l'une des situations suivantes :

- homme marié monogame ou femme en mariage monogame ;
- homme marié à deux épouses ou femme mariée à un homme ayant deux épouses ;
- homme marié à trois épouses ou plus, ou femme mariée à un homme ayant trois épouses ou plus.

Les informations sur l'état matrimonial ont été collectées dans le but de mettre à jour les indicateurs de l'état matrimonial et de la nuptialité de la population burundaise. Cependant, il importe de signaler certaines limites dont il faudra tenir compte dans l'analyse des données et l'interprétation des résultats ainsi que dans recensements ou enquêtes futurs :

- un homme polygame peut être simultanément en union légale avec l'une de ses femmes et en union libre avec une ou plusieurs de ses autres épouses ;
- la polygamie accentue l'importance des unions libres dans la mesure où certaines unions polygames sont libres ;
- le concept de monogamie, impliquant un seul conjoint, peut aussi bien s'appliquer aux unions légales qu'aux unions libres ;
- une précision sur le type d'union est nécessaire avec comme modalités : Union légale, union libre et union coutumière ;
- une confusion possible entre certains états matrimoniaux, notamment entre célibataire et divorcé ou veuf.

Pour calculer les indices relatifs à la nuptialité des célibataires, on part de la série des proportions des célibataires, en faisant l'hypothèse qu'il n'y a pas de mariages avant 15 ans et après 50 ans. L'étude de la nuptialité des célibataires permet de mesurer l'intensité et le calendrier des mariages.

On définit l'intensité de la nuptialité comme étant le nombre de mariages célébrés pour 100 célibataires pris entre le début de la période d'exposition au risque de se marier et la fin de cette période². Le calendrier de nuptialité est mesuré par l'âge moyen au premier mariage. Il permet de résumer ce calendrier et est une moyenne pondérée des âges au mariage, avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

² Cette période est conventionnellement comprise généralement entre 15 et 50 ans.

1.5. Evaluation de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données rend compte de la fiabilité des données collectées et des indicateurs calculés, et plus généralement de la portée des résultats. Pour l'état matrimonial et la nuptialité, l'évaluation portera sur les aspects suivants : le taux de non réponse à la question sur l'état matrimonial, la proportion des célibataires par âge et par sexe, la cohérence et la vraisemblance des réponses sur les types d'union.

Au cours du recensement de 2008, le nombre de personnes âgées de 10 ans et plus qui n'ont pas déclaré leur état matrimonial est nul. Il faut aussi noter que les erreurs de saisie ont été minimisées.

La proportion des personnes de sexe masculin mariées avant 21 ans est de 6,5%, celle des femmes mariées avant 18 ans est d'environ 6,3%. Ces chiffres qui montrent que la précocité des unions matrimoniales est une réalité au Burundi, restent cependant faibles.

Le contrôle de la cohérence et de la vraisemblance des réponses sur les types d'union consiste à comparer l'effectif des femmes en union monogame à celui des hommes en union monogame. La même comparaison est également faite entre l'effectif des femmes en union polygame et celui de leurs congénères masculins de même état matrimonial. Lorsque les types d'unions sont bien déclarés, les rapports femmes monogames sur hommes monogames et femmes en union polygame sur hommes en union polygame sont respectivement égaux à 1 et supérieur ou égal à 2.

Tableau 1.1 : Evaluation des données sur les types d'union

| Type d'union | Femmes (1) | Hommes (2) | Rapport (1)/(2) |
|-------------------|------------|------------|-----------------|
| Union monogamique | 1 030 416 | 1 036 975 | 0,99 |
| Union bigamique | 50 241 | 43 307 | 1,16 |
| Union trigamique | 7 310 | 5 582 | 1,31 |

D'après les données du tableau 1.1, on constate que la valeur du rapport relatif aux monogames est égale à la valeur attendue. Cependant, le rapport relatif aux polygames est inférieur à la valeur attendue. L'écart entre le rapport observé et le rapport attendu pour les polygames est dû, soit à une sous-estimation des femmes en union polygame, soit à une surestimation des hommes polygames causées par d'éventuelles erreurs de déclarations des individus ou de transcription des réponses par l'agent recenseur lors du dénombrement de la population. On peut en définitive retenir que la polygamie a été mal déclarée et par conséquent le taux de polygamie sera à apprécier avec prudence. Mais étant donné la proportion faible des hommes polygames et des femmes en union polygamique (moins de 5% de la population mariée), les erreurs enregistrées ne peuvent pas affecter significativement la fiabilité des résultats.

Chapitre 2 : SITUATION MATRIMONIALE DES INDIVIDUS

L'analyse de la situation matrimoniale des individus est d'une grande importance dans la mesure où cette variable influe sur plusieurs phénomènes démographiques et sociaux tels que la fécondité, la migration, l'activité économique, la scolarisation des filles, le statut de chef de ménage pour les femmes, etc.

L'objectif visé dans ce chapitre est de mesurer l'importance relative des différents états matrimoniaux de la population en 2008. A l'évaluation de la situation globale succédera l'analyse différentielle selon certaines variables telles que le milieu de résidence, la province l'âge et certaines variable socioculturelles. On dégagera enfin l'évolution de l'état matrimonial au Burundi entre 1990 et 2008.

La population considérée est celle âgée de 10 ans et plus, toutefois les indicateurs de l'évolution de l'état matrimonial seront calculés pour la population âgée de 15 ans et plus afin de pour tenir compte de l'intervalle d'âge utilisé en 1990. Il est subdivisé en quatre sous-chapitres : l'analyse différentielle de l'état matrimonial, la population non célibataire, la population des personnes en union libre, l'évolution de l'état matrimonial de la population entre 1990 et 2008.

2.1. Analyse différentielle de l'état matrimonial

D'une façon globale, 43,4% de la population burundaise âgée de 10 ans et plus sont mariés tandis que 43,6% sont célibataires et 6,2% sont en unions libres. Les personnes de cette population en rupture d'unions (les divorcés/ séparés, les veufs) représentent 6,8% dont 5,2% pour le veuvage. L'une des causes de ce taux de veuvage élevé est vraisemblablement la crise sociopolitique et économique que le pays a connue au cours des années 1993 à 2005.

2.1.1. Etat matrimonial par sexe

L'analyse de l'état matrimonial par sexe de personnes de 10 ans et plus montre, comme attendu, des disparités d'état matrimonial entre les hommes et les femmes (tableau 2.1). Pour les hommes, les mariés représentent 44,7% de la population masculine contre 42,2% pour les femmes de la même catégorie. Les célibataires représentent 46% pour le sexe masculin et 41,3% pour le sexe féminin. La proportion des personnes en unions libres est la même pour les deux sexes, soit environ 6%. Cependant, le veuvage est très important chez les femmes (8%) contrairement à la situation des hommes chez qui le veuvage est très faible (2,1%). La proportion relativement plus élevée des veuves que des veufs est probablement due à la mortalité différentielle par sexe liée à la guerre qui a naturellement affecté plus les hommes que les femmes du fait de leur enrôlement dans l'armée. La faible prévalence de la polygamie pourrait expliquer l'infériorité de la proportion de femmes mariées à celle des hommes mariés.

Tableau 2.1. Répartition (%) de la population de 10 ans et plus par état matrimonial selon le sexe

| Etat matrimonial | Sexe | | |
|------------------|-----------|-----------|-----------|
| | Masculin | Féminin | Ensemble |
| Célibataire | 46,0 | 41,3 | 43,6 |
| Marié | 44,7 | 42,2 | 43,4 |
| Union libre | 6,3 | 6,2 | 6,2 |
| Divorcé/ séparé | 0,9 | 2,3 | 1,6 |
| Veuf | 2,1 | 8,0 | 5,2 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Effectif | 2 428 957 | 2 580 699 | 5 009 656 |

2.1.2. Etat matrimonial et milieu de résidence

Le comportement matrimonial des individus est aussi fonction de leur milieu de résidence. On se marie nettement plus en milieu rural qu'en milieu urbain. Plus de la moitié de la population rurale est mariée ou se trouve en union libre contre 42,3% en milieu urbain. Ce phénomène est valable quel que soit le sexe (tableau 2.2).

La proportion des célibataires est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le sexe : 54,3% contre 44,9% pour les hommes et 49,7% contre 40,5% pour les femmes respectivement. Le divorce, la séparation et les unions libres sont vécus par les citadins et les ruraux presque dans les mêmes proportions : 1,7% en milieu urbain et 1,6% en milieu rural pour le divorce/séparation et 6,3% en milieu urbain et 6,2% en milieu rural pour les unions libres. Toutefois, le veuvage touche plus les femmes rurales (8,2%) que les femmes urbaines (6,5%) à cause, probablement, de la mortalité masculine plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain et aussi de la crise sociopolitique qui a touché profondément le milieu rural.

Tableau 2.2. Répartition (%) de la population de 10 ans et plus par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe.

| Etat matrimonial | Urbain | | | Rural | | |
|------------------|----------|---------|----------|-----------|-----------|-----------|
| | Masculin | Féminin | Ensemble | Masculin | Féminin | Ensemble |
| Célibataire | 54,3 | 49,7 | 52,2 | 44,9 | 40,5 | 42,6 |
| Marié | 37,2 | 34,5 | 36,0 | 45,6 | 42,9 | 44,2 |
| Union libre | 5,9 | 6,7 | 6,3 | 6,3 | 6,2 | 6,2 |
| Divorcé/ Séparé | 1,0 | 2,5 | 1,7 | 0,9 | 2,2 | 1,6 |
| Veuf | 1,6 | 6,5 | 3,9 | 2,2 | 8,2 | 5,3 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Effectif | 270 510 | 230 932 | 501 442 | 2 158 447 | 2 349 767 | 4 508 214 |

2.1.3. Etat matrimonial et provinces de résidence

Les profils des états matrimoniaux par province de résidence sont très proches (tableau 2.3). Toutefois, on peut relever les aspects spécifiques ci-après pour certains états matrimoniaux. Il s'agit en particulier des célibataires, des mariés et des unions libres.

Concernant les célibataires trois provinces ont plus de la moitié de leur population âgée de 10 ans et plus dans cet état pour les hommes. Ce sont les provinces de Bururi (51,8%), Mwaro (53,6%) et Bujumbura Mairie (56,7%). Cette dernière province est aussi la seule province avec plus de 50% de femmes de 10 ans et plus célibataires (52,4%). Ces trois premières provinces affichent des taux de scolarisation élevés et par conséquent un nombre élevé de personnes non mariées constituées principalement d'élèves et des étudiants.

Plus de la moitié des hommes de 10 ans et plus sont mariés dans les provinces de Cankuzo (50,2%), Rutana (50,6%) et Ruyigi (50,9%). La même tendance est observée pour les femmes dans les mêmes provinces avec des proportions respectives de 48,7%, 47,9% et 48,3% des femmes de 10 ans et plus. Par contre les unions libres demeurent très faibles. Trois provinces seulement ont des proportions élevées et supérieures à 10%, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Il s'agit des provinces de Kirundo, Muyinga et Ngozi (tableau 2.3).

Tableau 2.3. Répartition (%) de la population de 10 ans et plus de chaque province de résidence par état matrimonial et le sexe.

| Province | Célibataire | Marié | Union libre | Divorcé/Séparé | Veuf | Ensemble |
|------------------|-------------|-------------|-------------|----------------|------------|--------------|
| Masculin | | | | | | |
| Bubanza | 40,9 | 46,0 | 9,5 | 1,2 | 2,4 | 100,0 |
| Bujumbura rural | 48,9 | 45,3 | 3,0 | 0,7 | 2,1 | 100,0 |
| Bururi | 51,8 | 42,5 | 3,5 | 0,4 | 1,7 | 100,0 |
| Cankuzo | 44,4 | 50,2 | 3,1 | 0,7 | 1,7 | 100,0 |
| Cibitoke | 41,8 | 48,3 | 6,4 | 1,3 | 2,1 | 100,0 |
| Gitega | 48,1 | 45,7 | 3,6 | 0,5 | 2,1 | 100,0 |
| Karuzi | 43,9 | 46,0 | 7,1 | 1,0 | 2,0 | 100,0 |
| Kayanza | 45,0 | 47,5 | 4,1 | 0,8 | 2,6 | 100,0 |
| Kirundo | 39,9 | 45,4 | 10,5 | 1,8 | 2,4 | 100,0 |
| Makamba | 47,0 | 46,4 | 4,3 | 0,6 | 1,7 | 100,0 |
| Muramvya | 48,9 | 46,3 | 1,8 | 0,4 | 2,6 | 100,0 |
| Muyinga | 41,6 | 41,1 | 13,9 | 1,4 | 2,1 | 100,0 |
| Mwaro | 52,6 | 43,3 | 1,4 | 0,4 | 2,2 | 100,0 |
| Ngozi | 43,4 | 41,1 | 11,3 | 1,4 | 2,7 | 100,0 |
| Rutana | 44,3 | 50,6 | 2,7 | 0,6 | 1,8 | 100,0 |
| Ruyigi | 40,4 | 50,9 | 5,8 | 0,9 | 2,0 | 100,0 |
| Bujumbura Mairie | 56,7 | 34,5 | 6,1 | 1,1 | 1,5 | 100,0 |
| Burundi | 46,0 | 44,7 | 6,3 | 0,9 | 2,1 | 100,0 |
| Féminin | | | | | | |
| Bubanza | 34,9 | 44,2 | 9,6 | 2,7 | 8,5 | 100,0 |
| Bujumbura rural | 44,3 | 42,4 | 3,0 | 1,9 | 8,4 | 100,0 |
| Bururi | 46,0 | 41,3 | 3,7 | 1,3 | 7,7 | 100,0 |
| Cankuzo | 40,0 | 48,7 | 3,2 | 1,8 | 6,3 | 100,0 |
| Cibitoke | 36,0 | 46,4 | 6,7 | 2,9 | 7,9 | 100,0 |
| Gitega | 45,0 | 41,1 | 3,7 | 1,3 | 8,8 | 100,0 |
| Karuzi | 40,4 | 42,1 | 6,9 | 2,4 | 8,3 | 100,0 |
| Kayanza | 42,4 | 42,8 | 4,2 | 1,8 | 8,8 | 100,0 |
| Kirundo | 33,9 | 43,3 | 10,0 | 4,1 | 8,7 | 100,0 |
| Makamba | 42,1 | 45,2 | 4,4 | 1,5 | 6,8 | 100,0 |
| Muramvya | 45,3 | 43,5 | 2,1 | 1,0 | 8,2 | 100,0 |
| Muyinga | 36,3 | 38,9 | 13,3 | 3,5 | 8,0 | 100,0 |
| Mwaro | 47,6 | 41,3 | 1,7 | 1,0 | 8,4 | 100,0 |
| Ngozi | 39,1 | 38,0 | 10,7 | 3,3 | 8,9 | 100,0 |
| Rutana | 40,5 | 47,9 | 2,8 | 1,5 | 7,3 | 100,0 |
| Ruyigi | 36,0 | 48,3 | 5,9 | 2,3 | 7,6 | 100,0 |
| Bujumbura Mairie | 52,4 | 31,7 | 7,2 | 2,6 | 6,1 | 100,0 |
| Burundi | 41,3 | 42,2 | 6,2 | 2,3 | 8,1 | 100,0 |

Les ruptures d'unions et particulièrement le veuvage féminin dépassent la moyenne nationale (8%) dans les provinces Bubanza (8,5%), Bujumbura rural (8,4%), Gitega (8,8%), Karuzi

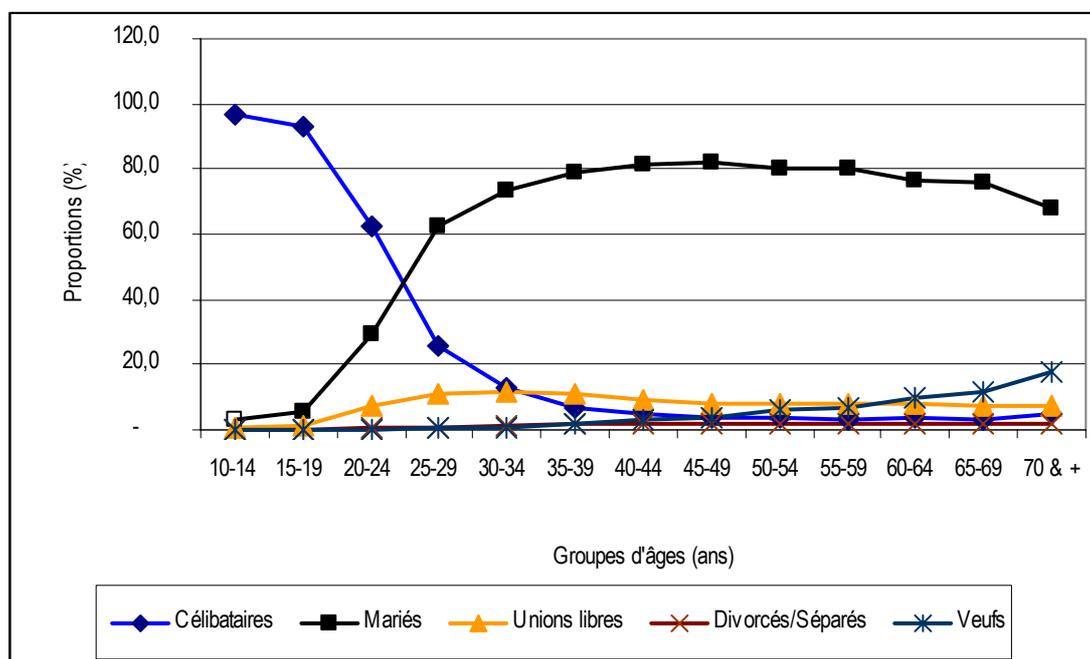
(8,3%), Kayanza (8,8%), Kirundo (8,7%), Mwaro (8,4%) et Ngozi (8,9%). Cette situation serait due principalement à la crise sociopolitique qui a frappé la majorité de ces provinces.

2.1.4. Etat matrimonial par âge

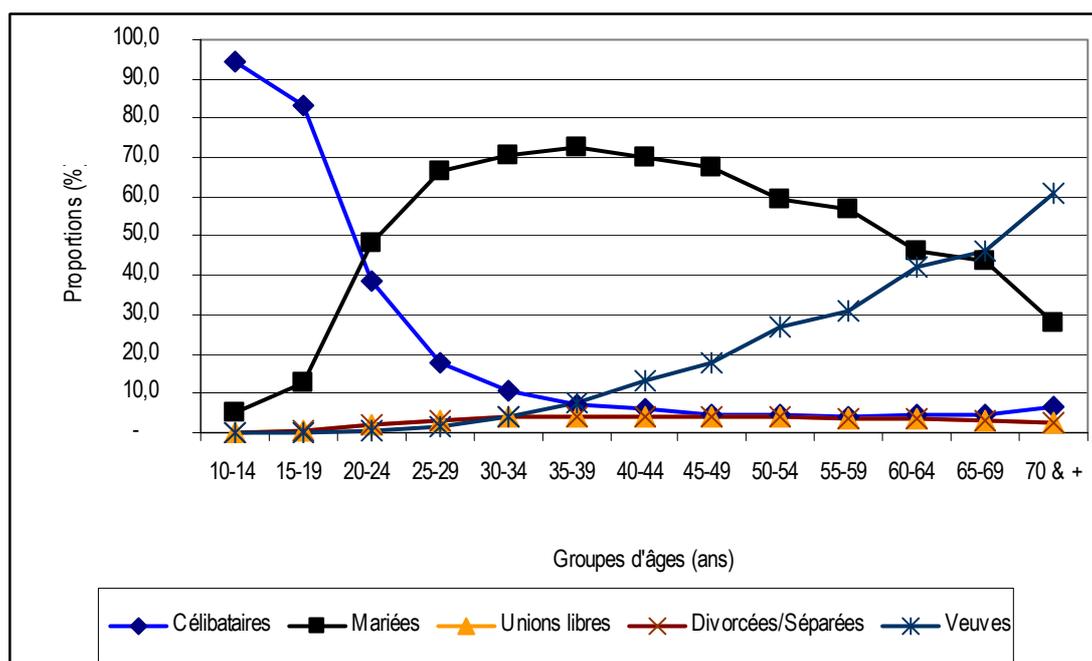
L'état matrimonial de la population burundaise présente des différences notables selon l'âge. La proportion des célibataires diminue rapidement avec l'âge pour chaque sexe comme le montre les graphiques 2.1 et 2.2. Elle dépasse 80% pour les groupes d'âges de 10-14 ans et 15-19 ans. Pour le groupe d'âges de 20-24 ans, la proportion des célibataires tombe à 62,5% pour les hommes et 38,4% pour les femmes reflétant ainsi un mariage plus précoce chez les femmes que chez les hommes. Après 50 ans, cette proportion devient faible et atteint 3,6% pour la tranche 50-54 ans des hommes et 4,6% pour celle des femmes. Ces proportions des célibataires après 50 ans traduisent bien une grande intensité de la nuptialité au sein de la population burundaise.

A l'inverse, la proportion des mariés augmente au fur et à mesure que l'âge avance pour atteindre leurs valeurs modales de 82,3% et 72,4% aux tranches d'âges de 45-49 ans et de 35-39 ans respectivement pour les hommes et pour les femmes. A partir de la tranche d'âges de 30-34 ans, la proportion d'hommes en union dépasse celle des femmes. Cette situation résulte principalement du veuvage qui, comme le montre le graphique 2.2 progresse plus rapidement avec l'âge chez les femmes que chez les hommes. Les unions libres restent dans l'ensemble très faibles quels que soient l'âge et le sexe. Il en est de même des ruptures d'union et en particulier des divorces et séparations à l'exception des premiers groupes d'âges où leur intensité est assez élevée.

Graphique 2.1. Répartition (%) de la population masculine de 10 ans et plus par groupe d'âges selon l'état matrimonial.



Graphique 2.2. Répartition (%) de la population féminine de 10 ans et plus par groupe d'âges selon l'état matrimonial.



2.1.5. Etat matrimonial et instruction

Le niveau d'instruction est un facteur important qui influence le comportement matrimonial d'un individu. La scolarisation peut non seulement avoir un impact sur les attitudes individuelles à l'égard des coutumes en général et du mariage en particulier; mais elle peut également retarder l'âge d'entrée au mariage selon le nombre d'années passées dans le système scolaire.

Pour chaque sexe, la tendance est à l'augmentation de la proportion de célibataires avec le niveau d'instruction, ce qui semble confirmer l'hypothèse sur l'élévation de l'âge d'entrée au mariage avec celle du niveau d'instruction. Chez les hommes, elle passe de 26,6% parmi les personnes sans instruction, à 32,6% chez ceux du niveau pré primaire, 58,8% chez ceux du niveau primaire, 71,1% chez ceux du niveau secondaire et à 51,9% pour ceux qui ont atteint le niveau supérieur tandis que chez les femmes, elle est respectivement de 24,1%, 30,3%, 60,8%, 68,6% et 51% pour les mêmes niveaux d'instruction. Mais ces niveaux globaux restent influencés par la population d'âge scolaire. En effet, 58,8% des célibataires de sexe masculin fréquentent encore un établissement scolaire au moment du recensement contre 56,6% de sexe féminin.

Inversement, la proportion de personnes mariées est plus faible chez les personnes instruites. Elle passe de 58,9% parmi les hommes sans instruction à 35,2% chez ceux du niveau primaire et 25% seulement chez ceux du niveau secondaire. Pour les femmes, la proportion va de 52% parmi celles sans niveau d'instruction à 31% chez celles du niveau primaire et à 25,4% chez celles du niveau secondaire. Les personnes des niveaux primaire et secondaire comptent moins de mariés (6,3% d'hommes et 7,3% de femmes respectivement) en raison du poids considérable des élèves dans ces groupes.

Le niveau d'instruction atteint peut favoriser certaines situations matrimoniales telles que l'union libre et le divorce ou la séparation. Une grande proportion des personnes en union libre ou en divorce et séparation se remarque chez les hommes ou chez les femmes sans instruction ou du niveau pré-primaire. L'importance de la proportion des unions libres chez les personnes non instruites serait due aux crises sociopolitique et économique qu'a connues le pays qui ont plus

frappé le milieu rural qui regorge beaucoup de personnes non instruites que le milieu urbain. De plus, l'ignorance du code de la famille favorisent la rupture des unions en milieu rural et en particulier parmi les personnes non instruites.

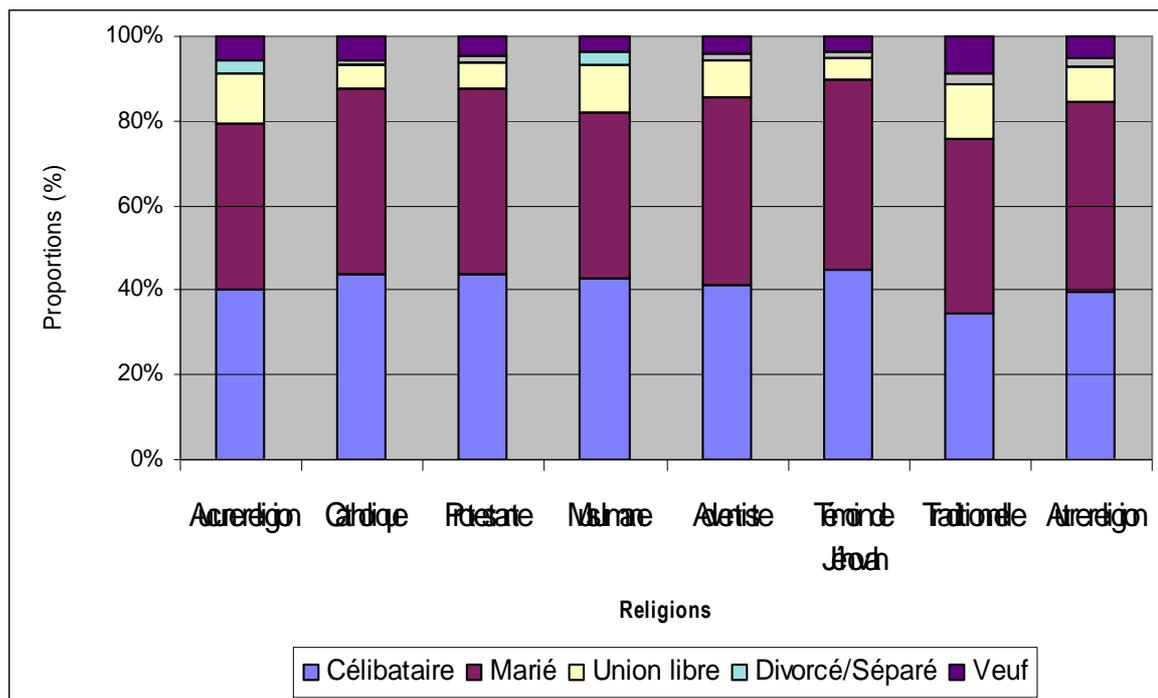
Tableau 2.4. Répartition (%) de la population de 10 ans de chaque niveau d'instruction par état matrimonial et le sexe.

| Niveau d'instruction | Célibataire | Marié | Union libre | Divorcé/Séparé | Veuf | Total | Effectif |
|----------------------|-------------|-------|-------------|----------------|------|-------|-----------|
| Masculin | | | | | | | |
| Sans instruction | 26,6 | 58,9 | 9,0 | 1,5 | 4,0 | 100,0 | 987 948 |
| Pré-primaire | 32,6 | 55,5 | 8,6 | 1,1 | 2,1 | 100,0 | 15 371 |
| Primaire | 58,8 | 35,2 | 4,6 | 0,6 | 0,8 | 100,0 | 1 115 462 |
| Secondaire | 71,1 | 25,0 | 2,7 | 0,5 | 0,7 | 100,0 | 237 543 |
| Supérieur | 51,9 | 45,1 | 1,5 | 0,6 | 0,9 | 100,0 | 28 831 |
| Autre | 20,2 | 68,9 | 6,7 | 1,2 | 3,0 | 100,0 | 43 802 |
| Ensemble | 46,0 | 44,7 | 6,3 | 0,9 | 2,1 | 100,0 | 2 428 957 |
| Féminin | | | | | | | |
| Sans instruction | 24,1 | 52,0 | 8,0 | 3,1 | 13,0 | 100,0 | 1 327 678 |
| Pré-primaire | 30,3 | 50,8 | 9,0 | 2,2 | 7,7 | 100,0 | 18 561 |
| Primaire | 60,8 | 31,0 | 4,5 | 1,4 | 2,4 | 100,0 | 979 231 |
| Secondaire | 68,6 | 25,4 | 2,8 | 1,1 | 2,1 | 100,0 | 182 931 |
| Supérieur | 51,0 | 44,9 | 1,4 | 0,9 | 1,9 | 100,0 | 13 361 |
| Autre | 23,2 | 56,2 | 6,2 | 2,8 | 11,7 | 100,0 | 58 937 |
| Ensemble | 41,3 | 42,2 | 6,2 | 2,3 | 8,1 | 100,0 | 2 580 699 |

2.1.6. Etat matrimonial et religion

La religion est également un facteur culturel qui peut influencer sur le comportement des individus en matière de nuptialité. Le graphique 2.3 montre que la structure de la population selon l'état matrimonial varie d'une religion à une autre. Mais les tendances observées ne sauraient être interprétées comme un lien de cause à effet car l'effet de la religion est associé à celui d'autres facteurs importants. D'une façon globale, la proportion des célibataires est plus importante chez les témoins de Jéhovah (45,1%) et faible chez les adeptes des religions traditionnelles (34,7%). Cependant, les pratiquants des religions traditionnelles enregistrent aussi une proportion plus élevée de personnes en union libre (13%). Ils sont suivis des individus sans religion (11,9%). Le divorce/séparation est plus important chez les musulmans et les sans religion (2,9%) tandis que le veuvage est plus prononcé chez les personnes de religion traditionnelle (8,6%). Dans l'ensemble donc le comportement matrimonial n'est pas très différent d'une religion à une autre en ce qui concerne le mariage alors que les unions libres sont moins fréquentes chez les chrétiens. Il en est de même des divorces et des séparations.

Graphique 2.3. Répartition (%) de la population de 10 ans et plus de chaque religion par état matrimonial.



2.1.7. Etat matrimonial et activité économique

2.1.7.1. Situation d'activité

Comme attendu, la répartition de la population par état matrimonial selon la situation dans l'activité (tableau 2.5) indique que les élèves et étudiants sont essentiellement célibataires (90% pour les hommes et 88,8% pour les femmes). Le groupe de personnes à la recherche du premier emploi compte également une proportion élevée de célibataire (59,6% pour les hommes et 62% pour les femmes). Ces situations pourraient s'expliquer par leur jeunesse pour les élèves et étudiants, et par l'incapacité des personnes à la recherche de l'emploi à contracter un mariage et en assumer les charges familiales, du fait notamment du manque de ressources. Le maintien de paiement de la dot pourrait être considéré ici comme une difficulté à laquelle doivent face les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Les groupes des retraités et des personnes occupées comptent les plus fortes proportions d'hommes mariés (66,7% et 63,8% respectivement) alors que chez les femmes elles concernent les femmes au foyer et celles qui sont occupées (58,8% et 56,6% respectivement). Le veuvage est constaté dans les catégories des femmes invalides, des femmes retraitées et des femmes vivant des rentes (39,8%, 18,6% et 16,6% respectivement). Ces catégories regorgent de plus de femmes ayant des âges avancés et qui vivent plus longtemps que les hommes. Les divorcés et les séparés se rencontrent plus fréquemment chez les chômeurs pour les femmes (4,4%) et chez les invalides pour les hommes (2,4%). Ces ruptures de mariage volontaires seraient donc peut-être consécutives aux difficultés de la vie dans ces dernières catégories.

Tableau 2.5. Répartition (%) de la population de 10 ans et plus de chaque situation dans l'activité économique par état matrimonial.

| Situation d'activité | Célibataire | Marié | Union libre | Divorcé/Séparé | Veuf | Total | Effectif |
|----------------------|-------------|-------|-------------|----------------|------|-------|-----------|
| Masculin | | | | | | | |
| Occupé | 23,5 | 63,8 | 8,7 | 1,2 | 2,7 | 100,0 | 1 463 682 |
| Cherche du travail | 59,6 | 32,2 | 5,9 | 1,5 | 0,8 | 100,0 | 18 973 |
| Chômeur | 30,2 | 56,4 | 9,4 | 1,8 | 2,1 | 100,0 | 12 191 |
| Elève/Étudiant | 90,0 | 8,5 | 1,1 | 0,2 | 0,2 | 100,0 | 700 740 |
| Rentier | 29,6 | 54,1 | 11,3 | 1,8 | 3,2 | 100,0 | 9 145 |
| Retraité | 16,4 | 66,7 | 6,6 | 1,8 | 8,5 | 100,0 | 6 983 |
| Invalide | 36,4 | 42,1 | 6,3 | 2,4 | 12,8 | 100,0 | 48 568 |
| Autre | 62,5 | 28,9 | 5,5 | 1,0 | 2,0 | 100,0 | 168 675 |
| Ensemble | 46,0 | 44,7 | 6,3 | 0,9 | 2,1 | 100,0 | 2 428 957 |
| Féminin | | | | | | | |
| Occupé | 22,0 | 56,6 | 8,1 | 3,0 | 10,2 | 100,0 | 1 587 701 |
| Cherche du travail | 62,0 | 29,2 | 4,4 | 2,4 | 2,1 | 100,0 | 11 909 |
| Chômeur | 29,3 | 49,1 | 7,7 | 4,4 | 9,6 | 100,0 | 5 555 |
| Elève/Étudiant | 88,8 | 9,5 | 1,1 | 0,3 | 0,3 | 100,0 | 659 842 |
| Femme au foyer | 14,9 | 58,8 | 12,3 | 3,2 | 10,8 | 100,0 | 101 951 |
| Rentier | 38,9 | 32,2 | 7,8 | 4,5 | 16,6 | 100,0 | 4 441 |
| Retraité | 19,0 | 53,9 | 6,5 | 2,0 | 18,6 | 100,0 | 3 290 |
| Invalide | 33,3 | 20,5 | 2,9 | 3,5 | 39,8 | 100,0 | 53 999 |
| Autre | 62,4 | 25,2 | 5,0 | 1,9 | 5,4 | 100,0 | 152 011 |
| Ensemble | 41,3 | 42,2 | 6,2 | 2,3 | 8,1 | 100,0 | 2 580 699 |

2.1.7.2. Situation dans l'emploi

La répartition de la population selon l'état matrimonial et la situation dans l'emploi (tableau 2.6) montre que les personnes mariées sont majoritaires dans la catégorie des indépendants quel que soit le sexe (50,4% pour les hommes et 46,2% pour les femmes). Les apprentis, qui sont des personnes qui apprennent un métier avec ou sans rémunération, se recrutent principalement parmi les célibataires et les proportions sont de l'ordre de 84,2% pour les hommes et 80,9% pour les femmes. Les aides familiaux, qui sont des personnes qui travaillent dans des entreprises familiales sans être rémunérées, sont majoritairement des célibataires avec des proportions de 82,8% pour les hommes et 74,8% pour les femmes.

La proportion des personnes en union libre est forte pour les indépendants et les salariés temporaires quel que soit le sexe (7,2% et 6,4% respectivement pour le sexe masculin et 6,9% et 8,5% respectivement pour le sexe féminin) du fait probablement des crises économiques et sociopolitiques qui ont rendu la vie plus précaire et plongé des individus dans l'incapacité financière de formaliser les unions. Le phénomène de divorce et de séparation bien que marginal est plus accentué dans la catégorie des personnes salariées temporaires (1,2% pour les hommes et 3,5% pour les femmes) du fait, probablement, de l'instabilité de leur emploi et partant du manque de ressources.

Tableau 2.6. Répartition (%) de la population de 10 ans et plus de chaque situation dans l'emploi par état matrimonial.

| Situation dans l'emploi | Célibataire | Marié | Union libre | Divorcé/Séparé | Veuf | Total | Effectif |
|-------------------------|-------------|-------|-------------|----------------|------|-------|-----------|
| Masculin | | | | | | | |
| Indépendant | 38,9 | 50,4 | 7,2 | 1,0 | 2,5 | 100,0 | 1 851 369 |
| Employeur | 46,7 | 46,2 | 5,0 | 0,9 | 1,2 | 100,0 | 7 005 |
| Salarié permanent | 60,9 | 35,5 | 2,2 | 0,5 | 0,9 | 100,0 | 146 344 |
| Salarié temporaire | 62,9 | 28,5 | 6,4 | 1,2 | 1,0 | 100,0 | 97 842 |
| Apprenti | 84,2 | 13,2 | 1,5 | 0,5 | 0,5 | 100,0 | 5 390 |
| Aide familial | 82,8 | 14,4 | 1,8 | 0,3 | 0,7 | 100,0 | 214 297 |
| Autre | 57,0 | 36,4 | 4,4 | 0,8 | 1,5 | 100,0 | 106 710 |
| Ensemble | 46,0 | 44,7 | 6,3 | 0,9 | 2,1 | 100,0 | 2 428 957 |
| Féminin | | | | | | | |
| Indépendant | 35,5 | 46,2 | 6,9 | 2,4 | 9,1 | 100,0 | 2 083 087 |
| Employeur | 46,1 | 41,0 | 4,2 | 2,2 | 6,4 | 100,0 | 3 780 |
| Salarié permanent | 54,9 | 39,1 | 1,2 | 1,0 | 3,7 | 100,0 | 59 925 |
| Salarié temporaire | 59,3 | 22,9 | 8,5 | 3,5 | 5,9 | 100,0 | 32 439 |
| Apprenti | 80,9 | 13,7 | 1,8 | 0,9 | 2,7 | 100,0 | 4 267 |
| Aide familial | 74,8 | 18,0 | 3,1 | 1,6 | 2,5 | 100,0 | 291 851 |
| Autre | 48,9 | 37,2 | 4,5 | 2,2 | 7,2 | 100,0 | 105 350 |
| Ensemble | 41,3 | 42,2 | 6,2 | 2,3 | 8,1 | 100,0 | 2 580 699 |

2.2. Population non célibataire (mariés, divorcés/séparés et veufs)

2.2.1. Situation d'ensemble

La population non célibataire est composée des trois catégories suivantes : les mariés, les divorcés/séparés et les veufs. Elle représente la moitié de la population totale âgée de 10 ans et plus avec un taux de non célibat³ de 50,2%. Ces taux sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes (52,5% contre 47,7% respectivement).

La part relative de chaque catégorie pour chaque sexe est reprise dans le tableau 2.7. On remarque ainsi que la population non célibataire de 10 ans et plus du Burundi en 2008 est constituée dans sa très grande majorité par des personnes mariées qui représentent 86,4% de l'ensemble des non célibataires. Les ruptures d'union restent par contre très faibles (près de 14%) ; en particulier les divorcés et les séparés ne représentent que 3,2% seulement tandis que les veufs concernent un dixième de la population non célibataire totale (10,4%).

Les variations sont contrastées entre les hommes et les femmes. Les mariés se rencontrent plus fréquemment chez les hommes et les ruptures d'union beaucoup plus chez les femmes. On observe ainsi que le poids des divorcées et des séparées est 15,4% chez les femmes et seulement 4,4% chez les hommes. Ces proportions sont respectivement 4,3% et 2,0 % en ce qui concerne la catégorie des veufs. Cette forte présence des ruptures chez les femmes refléterait peut-être l'une des conséquences des crises sociopolitique et économique qu'a connues le pays au cours de ces dernières années.

³ Le taux de non célibat est défini comme étant la proportion des personnes non célibataires au sein de l'ensemble de la population de 10 ans et plus. Il se calcule pour chaque sexe ou pour l'ensemble des deux sexes.

Tableau 2.7. Répartition (en %) de la population non célibataire de 10 ans et plus par sexe selon l'état matrimonial et le sexe.

| Etat matrimonial | Sexe | | |
|------------------|----------|---------|----------|
| | Masculin | Féminin | Ensemble |
| Marié | 93,6 | 80,3 | 86,4 |
| Divorcé / Séparé | 2,0 | 4,3 | 3,2 |
| Veuf | 4,4 | 15,4 | 10,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

2.2.2. Variations provinciales

L'analyse des personnes non célibataires selon les provinces de résidence montre des disparités entre elles, les taux de non célibat étant partout plus élevés chez les femmes que chez les hommes (tableau 2.8). Huit provinces se démarquent des autres avec des taux soit très faibles (Bujumbura Mairie), soit plus élevés par rapport à la moyenne nationale : Ruyigi (56,0%), Cankuzo (54,7%), Rutana (54,9%), Cibitoke (54,5%), Kirundo (53,0%), Bubanza (52,5%) et Kayanza (52,2%). Ces dernières sept provinces sont aussi celles qui ont les plus forts taux pour chaque sexe (tableau 2.8).

Tableau 2.8. Proportion de la population de 10 ans non célibataire par province de résidence selon le sexe.

| Province | Masculin | Féminin | Ensemble | Rapport de masculinité |
|------------------|-------------|-------------|-------------|------------------------|
| Bubanza | 49,6 | 55,4 | 52,5 | 88 |
| Bujumbura rural | 48,0 | 52,6 | 50,4 | 84 |
| Bururi | 44,7 | 50,2 | 47,5 | 84 |
| Cankuzo | 52,5 | 56,8 | 54,7 | 88 |
| Cibitoke | 51,7 | 57,2 | 54,5 | 87 |
| Gitega | 48,3 | 51,2 | 49,8 | 83 |
| Karuzi | 48,9 | 52,7 | 50,9 | 84 |
| Kayanza | 50,8 | 53,3 | 52,2 | 86 |
| Kirundo | 49,5 | 56,1 | 53,0 | 81 |
| Makamba | 48,6 | 53,5 | 51,1 | 89 |
| Muramvya | 49,2 | 52,6 | 51,0 | 82 |
| Muyinga | 44,5 | 50,3 | 47,5 | 82 |
| Mwaro | 45,9 | 50,7 | 48,5 | 77 |
| Ngozi | 45,2 | 50,1 | 47,8 | 84 |
| Rutana | 52,9 | 56,7 | 54,9 | 86 |
| Ruyigi | 53,8 | 58,1 | 56,0 | 87 |
| Bujumbura Mairie | 37,1 | 40,3 | 38,5 | - |
| Burundi | 47,8 | 52,5 | 50,2 | 86 |

Parmi les différentes catégories des personnes non célibataires de 10 ans et plus, le veuvage féminin élevé se retrouve dans toutes les provinces. Les plus affectées sont Ngozi (17,7%), Gitega (17,2%), Mwaro (16,6%) et Kayanza (16,4%). La plus forte proportion des divorcés/séparés, quel que soit le sexe, se concentre dans certaines provinces du nord du pays à savoir Kirundo (7,3% pour les femmes et 3,7% pour les hommes) et Muyinga (7% pour les femmes et 3,2% pour les hommes). Kirundo et Muyinga sont les deux provinces qui ont accueilli le plus grand nombre de personnes

venant de Kayanza et Ngozi à la recherche des terres cultivables. Les deux provinces à fortes proportions de mariés sont Cankuzo (85,5%) et Rutana (85,5%) pour le sexe masculin et Cankuzo (85,6%) et Makamba (84,6%) pour le sexe féminin.

2.3. Population des personnes en unions libres

L'analyse des personnes en unions libres est intéressante car leur poids dans la population des personnes susceptibles de se marier pourrait découler soit des difficultés (économiques et culturelles) de contracter une union formelle, ou un changement de comportement matrimonial de la société burundaise, surtout en matière de polygamie non reconnue officiellement. La comparaison homme/femme apportera des éclaircissements complémentaires sur leur comportement différentiel en la matière.

2.3.1. Situation d'ensemble

Une personne est en union libre si elle vit maritalement avec une autre personne de sexe opposé sans que leur union ait été célébrée à l'état civil, selon la coutume ou selon la religion. Le mari et la femme vivent ensemble sur simple entente mutuelle. Ce type d'union est encore appelé mariage consensuel.

Etant donné que la polygamie n'est pas reconnue par la loi, les unions libres peuvent avoir été sous-estimées puisqu'une partie des unions polygamiques pourraient relever des unions libres. Au recensement de 2008, 312 094 personnes âgées de 10 ans et plus ont été dénombrées comme vivant en unions libres dont un nombre légèrement élevé de femmes que d'hommes, 160 234 contre 151 860 respectivement, soit un rapport de masculinité de 95 hommes pour 100 femmes. Toutefois, les taux d'union libre⁴ sont identiques pour les deux sexes (voir tableau 2.9).

Tableau 2.9. Proportion de personnes de 10 ans et plus en union libre par sexe.

| Sexe | Taux d'union libre | Effectif |
|----------|--------------------|----------|
| Masculin | 6,3 | 151 860 |
| Féminin | 6,2 | 160 234 |
| Ensemble | 6,2 | 312 094 |

2.3.2. Unions libres par province

L'analyse de la population des personnes en union libre selon les provinces de résidence et le sexe montre l'existence des disparités entre elles (tableau 2.10). Ainsi, les unions libres sont relativement plus importantes dans les provinces de Kirundo, Muyinga et Ngozi, frontalières avec le Rwanda, avec des taux qui dépassent les 10%, quel que soit le sexe. A ce groupe des trois on peut associer la province de Bubanza et dans une moindre mesure celles de Karuzi qui a été profondément touchée par la crise, Bujumbura Mairie et Cibitoke. A l'opposé, les unions libres sont peu fréquentes dans les provinces de Muramvya, et Mwaro avec des proportions qui ne dépassent pas 2% quel que soit le sexe.

L'analyse des personnes en union libre selon le sexe indique que la forte proportion de femmes en union libre est constatée à Muyinga (13,3%) et à Kirundo (10%) et la plus faible à Mwaro (1,7%) et à Muramvya (2,1%). Quant aux hommes les taux les plus élevés sont aussi une réalité dans les provinces de Muyinga (13,9%) et de Kirundo (10,5%) et les plus faibles à Mwaro

⁴ Le taux d'union libre est défini comme étant la proportion d'union libre au sein de l'ensemble de la population de 10 ans et plus. Il peut être calculé pour chaque sexe ou pour l'ensemble des deux sexes.

(1,4%) et Muramvya (1,8%). Quelle que soit la province retenue les femmes sont plus nombreuses en union libre que les hommes. En effet, le rapport de masculinité est partout inférieur à 100 à l'exception de la province Bujumbura Mairie où il est 108, situation paradoxale qui doit découler de la non prise en compte systématique de cohabitation des conjoints. Elle est suivie de Ngozi (98), Bubanza, Kirundo et Muyinga (97). La situation la plus critique se rencontre à Mwaro avec 73 seulement d'hommes pour 100 femmes.

Tableau 2.10. Taux d'union libre (%) par province selon le sexe.

| Province | Masculin | Féminin | Ensemble | Rapport de masculinité |
|------------------|-----------------|----------------|-----------------|-------------------------------|
| Bubanza | 9,4 | 9,6 | 9,5 | 97 |
| Bujumbura rural | 2,9 | 3,0 | 3,0 | 91 |
| Bururi | 3,5 | 3,7 | 3,6 | 90 |
| Cankuzo | 3,0 | 3,2 | 3,1 | 91 |
| Cibitoke | 6,4 | 6,7 | 6,5 | 91 |
| Gitega | 3,6 | 3,7 | 3,6 | 86 |
| Karuzi | 7,1 | 6,8 | 7,0 | 94 |
| Kayanza | 4,1 | 4,1 | 4,1 | 88 |
| Kirundo | 10,4 | 9,9 | 10,2 | 96 |
| Makamba | 4,3 | 4,4 | 4,3 | 96 |
| Muramvya | 1,8 | 2,0 | 1,9 | 78 |
| Muyinga | 13,8 | 13,3 | 13,5 | 97 |
| Mwaro | 1,4 | 1,6 | 1,5 | 73 |
| Ngozi | 11,3 | 10,7 | 11,0 | 98 |
| Rutana | 2,7 | 2,8 | 2,7 | 91 |
| Ruyigi | 5,7 | 5,8 | 5,8 | 93 |
| Bujumbura Mairie | 6,1 | 7,1 | 6,6 | 108 |
| Burundi | 6,2 | 6,2 | 6,2 | 95 |

2.4. Etat matrimonial des enfants et des adolescents

Comme la législation burundaise fixe l'âge de mariage à 18 ans révolus pour une fille et 21 ans révolus pour un garçon ; les mariages avant ces âges constituent donc des anomalies voire des délits. De plus la mariage précoce expose les filles au risque d'abandon scolaire et surtout au risque de grossesses non désirées avec leurs conséquences sanitaires et sociales. Il ressort des résultats du RGPH 2008 que cette législation n'est pas tout à fait respectée. En effet, 3,6% de garçons et 7% de filles sont mariés dans la tranche 10-19 ans en milieu urbain et respectivement 4,3% et 9% en milieu rural. Le mariage précoce est donc une réalité dans le pays.

Pour bien appréhender l'importance des unions matrimoniales contractées précocement, on peut considérer la proportion des personnes encore célibataires à 19 ans. Elle s'élève à 92,2% pour les hommes et à 70,8% pour les femmes en milieu urbain alors qu'elle est respectivement de 87,9% et 60,9% en milieu rural. Ces écarts entre sexes d'une part et entre milieux de résidence d'autre part traduisent la précocité de l'entrée en union pour les femmes par rapport aux hommes dans les deux milieux de résidence en général, elle est plus prononcée en milieu rural en particulier.

Tableau 2.11. Répartition (%) de la population âgée de 10 à 19 ans par état matrimonial et sexe.

a) Milieu urbain

| Age | Célibataire | Marié | Union libre | Divorcé/ Séparé | Veuf | Total | Effectif |
|-----------|-------------|-------|-------------|-----------------|------|-------|----------|
| Masculin | | | | | | | |
| 10-14 ans | 96,9 | 2,5 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | 100,0 | 31 870 |
| 15 ans | 94,6 | 4,2 | 0,9 | 0,2 | 0,2 | 100,0 | 9 120 |
| 16 ans | 96,0 | 3,2 | 0,5 | 0,2 | 0,1 | 100,0 | 7 709 |
| 17 ans | 95,3 | 3,8 | 0,6 | 0,2 | 0,2 | 100,0 | 8 634 |
| 18 ans | 94,2 | 4,6 | 1,0 | 0,2 | 0,1 | 100,0 | 11 225 |
| 19 ans | 92,2 | 5,9 | 1,4 | 0,3 | 0,2 | 100,0 | 7 510 |
| Ensemble | 95,5 | 3,6 | 0,6 | 0,2 | 0,1 | 100,0 | 76 068 |
| Féminin | | | | | | | |
| 10-14 ans | 95,1 | 4,1 | 0,5 | 0,2 | 0,1 | 100,0 | 35 308 |
| 15 ans | 94,4 | 4,0 | 0,7 | 0,3 | 0,5 | 100,0 | 9 627 |
| 16 ans | 93,4 | 4,8 | 1,3 | 0,5 | 0,1 | 100,0 | 8 672 |
| 17 ans | 89,1 | 6,9 | 3,0 | 0,9 | 0,1 | 100,0 | 8 490 |
| 18 ans | 79,2 | 13,4 | 5,9 | 1,3 | 0,2 | 100,0 | 10 620 |
| 19 ans | 70,8 | 18,4 | 8,9 | 1,6 | 0,3 | 100,0 | 7 191 |
| Ensemble | 89,9 | 7,0 | 2,4 | 0,6 | 0,2 | 100,0 | 79 908 |

b) Milieu rural

| Age | Célibataire | Marié | Union libre | Divorcé/ séparé | Veuf | Total | Effectif |
|-----------|-------------|-------|-------------|-----------------|------|-------|----------|
| Masculin | | | | | | | |
| 10-14 ans | 96,5 | 3,0 | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 100,0 | 376 162 |
| 15 ans | 93,6 | 5,3 | 0,7 | 0,2 | 0,2 | 100,0 | 94 254 |
| 16 ans | 95,4 | 4,0 | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 100,0 | 71 391 |
| 17 ans | 94,6 | 4,6 | 0,6 | 0,1 | 0,1 | 100,0 | 67 796 |
| 18 ans | 92,3 | 6,1 | 1,3 | 0,3 | 0,1 | 100,0 | 86 636 |
| 19 ans | 87,9 | 9,1 | 2,5 | 0,3 | 0,1 | 100,0 | 48 711 |
| Ensemble | 94,8 | 4,3 | 0,7 | 0,1 | 0,1 | 100,0 | 744 950 |
| Féminin | | | | | | | |
| 10-14 ans | 94,4 | 4,9 | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 100,0 | 404 585 |
| 15 ans | 93,1 | 5,8 | 0,5 | 0,2 | 0,4 | 100,0 | 95 899 |
| 16 ans | 92,3 | 6,4 | 0,9 | 0,2 | 0,1 | 100,0 | 79 062 |
| 17 ans | 88,2 | 8,8 | 2,4 | 0,4 | 0,1 | 100,0 | 75 233 |
| 18 ans | 74,9 | 17,7 | 6,4 | 0,9 | 0,1 | 100,0 | 102 498 |
| 19 ans | 60,9 | 28,8 | 8,8 | 1,1 | 0,3 | 100,0 | 63 319 |
| Ensemble | 88,5 | 9,0 | 2,1 | 0,3 | 0,1 | 100,0 | 820 596 |

Les mêmes tableaux montrent que des divorcés/séparés et même des veufs existent parmi les jeunes de 10 – 19 ans, mais son importance est marginale. La proportion des divorcés/séparés est de 0,2% pour les hommes et de 0,6% pour les femmes en milieu urbain et respectivement de 0,1% et 0,3% en milieu rural. Les veufs représentent 0,1% pour les hommes et 0,2% pour les femmes en milieu urbain. Environ 0,1% des jeunes sont veufs en milieu rural. Il serait intéressant à partir des enquêtes spécifiques rechercher les causes de ces mariages précoces en particulier au niveau des mariages forcés et ceux consécutifs aux grossesses précoces.

2.5. Evolution de la situation matrimoniale entre 1990 et 2008

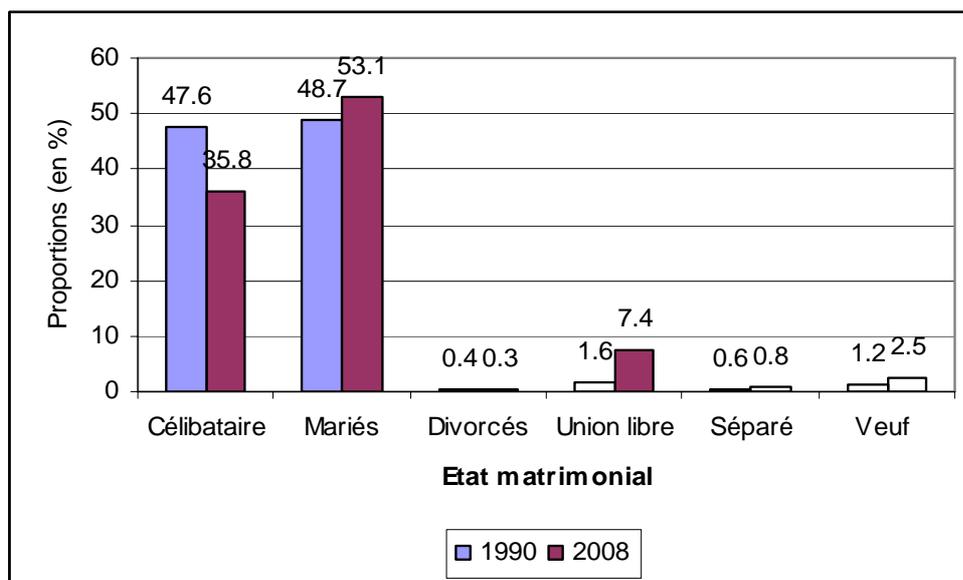
L'observation de l'état matrimonial de la population âgée de 15 ans et plus au cours des deux recensements montre des changements relativement importants de la structure matrimoniale entre 1990 et 2008 (graphiques 2.4 et 2.5).

La proportion des célibataires dans la population âgée de 15 ans et plus a baissé pour les deux sexes, passant de 47,6% en 1990 à 35,8% en 2008 pour le sexe masculin et respectivement de 38% à 30,4% pour le sexe féminin. A l'inverse, la proportion des mariés a augmenté et s'est établie à 53,1% pour les hommes et à 49,8% pour les femmes en 2008, contre respectivement 48,7% et 47,0% en 1990. Le phénomène de divorce a un peu diminué entre les deux périodes : 0,3% en 2008 contre 0,4% en 1990 pour les hommes et 0,7% en 2008 contre 1,1% en 1990 pour les femmes.

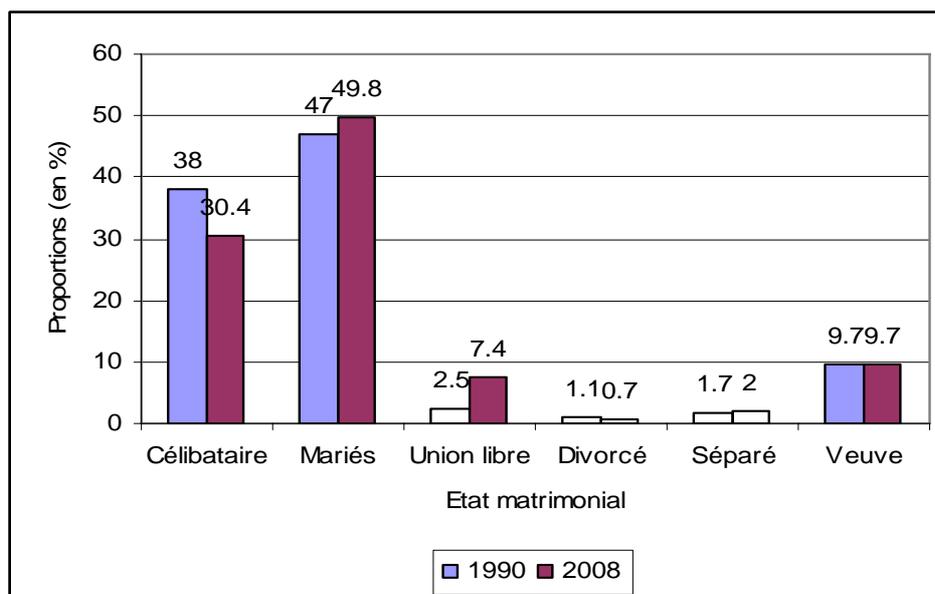
La proportion des séparés est restée presque stable au cours de la même période de 0,6% en 1990 à 0,8% en 2008 pour les hommes et de 1,7% à 2% pour les femmes. C'est une situation consécutive à la crise sociopolitique qui a provoqué un grand mouvement de la population vers l'intérieur ou l'extérieur du pays.

La proportion des veufs a légèrement augmenté pour les hommes (1,2% en 1990 et 2,5% en 2008) et est restée constante pour les femmes (9,7%) entre les deux périodes. Ces proportions témoignent des effets de 15 ans de conflit armé sur la mortalité masculine.

Graphique 2.4. Evolution de l'état matrimonial des hommes de 15 ans et plus entre 1990 et 2008.



Graphique 2.5. Evolution de l'état matrimonial des femmes de 15 ans et plus entre 1990 et 2008.



Conclusion

L'analyse de la situation matrimoniale de la population burundaise révèle que 43,4% de la population âgée de 10 ans et plus sont mariés tandis que 43,6% sont célibataires et 6,2% sont en unions libres. Les personnes de cette population en rupture d'unions représentent 6,8%.

La structure de la population suivant l'état matrimonial varie selon le sexe. Pour les hommes, les mariés représentent 44,7% de la population masculine contre 42,2% pour les femmes. Les célibataires représentent 46% de la population masculine concernée et 41,3% de celle féminine. La proportion des personnes en unions libres est la même pour les deux sexes, soit environ 6%. Le veuvage est très important chez les femmes contrairement à la situation des hommes chez qui le veuvage est faible, conséquence peut-être des crises sociopolitique et économique qu'a connues le pays.

L'analyse de l'état matrimonial montre que le comportement matrimonial des individus est aussi fonction du milieu de résidence. On se marie nettement plus en milieu rural qu'en milieu urbain. Plus de la moitié de la population rurale est mariée ou en union libre contre 42,3% en milieu urbain. A l'inverse la proportion des célibataires est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le sexe. Le divorce/ séparation est vécu par les citadins et les ruraux presque dans les mêmes proportions. Toutefois, le veuvage touche plus les femmes rurales que les femmes urbaines.

La structure de la population suivant l'état matrimonial change selon les provinces. La Mairie de Bujumbura affiche une proportion importante de célibataires par rapport aux autres provinces quel que soit le sexe. Elle est suivie par les provinces Mwaro et Bururi. Dans les provinces de Bubanza, Cankuzo, Cibitoke, Kirundo, Muyinga, Rutana et Ruyigi les proportions des mariés (les unions libres incluses), pour tous les sexes, dépassent les 50% de la population.

L'état matrimonial de la population burundaise présente des différences notables selon l'âge. La proportion des célibataires diminue rapidement avec l'âge quel que soit le sexe. Elle dépasse 80% pour les groupes d'âges de 10-14 ans et 15-19 ans. Après 50 ans, cette proportion devient faible et atteint 3,6% pour la tranche 50-54 ans des hommes et 4,6% pour celle des femmes. A l'inverse, la proportion des mariés augmente au fur et à mesure que les âges avancent pour atteindre

la valeur modale de 82,3% à la tranche masculine de 45-49 ans et 72,4% à la tranche féminine de 35-39 ans. Les femmes entrent plus jeunes en union que les hommes.

Le niveau d'instruction est un facteur important qui influence le comportement matrimonial d'un individu. Quel que soit le sexe, la tendance est à l'entrée tardive en mariage avec l'augmentation du niveau d'instruction des femmes.

La religion est également un facteur culturel qui influe sur le comportement des individus d'une population en matière de mariage. La structure par état matrimonial varie d'une religion à une autre. La proportion des célibataires est importante chez les témoins de Jéhovah et faible chez les adeptes des religions traditionnelles. Ces derniers enregistrent la proportion la plus élevée de mariés alors que les catholiques en présentent la plus faible. Le divorce/séparation est plus importante chez les musulmans et les sans religion tandis que le veuvage est plus prononcé chez les personnes de religion traditionnelle.

Enfin, l'état matrimonial se présente différemment selon la situation dans l'activité ou dans l'emploi. Les élèves/étudiants sont essentiellement célibataires. Le groupe de personnes à la recherche du premier emploi compte également une proportion élevée de célibataires. Par contre les personnes mariées sont majoritaires dans la catégorie des indépendants quel que soit le sexe. Les apprentis et les aides familiaux se recrutent principalement parmi les célibataires.

Chapitre 3 : TYPE DE MARIAGES

Ce chapitre a pour objectif d'évaluer le niveau et la variation différentielle de la monogamie et de la polygamie au Burundi en 2008. L'analyse de la polygamie en particulier est intéressante car elle n'est pas autorisée par la loi au Burundi d'après le Décret-loi de 1993 portant réforme du Code des Personnes et de la Famille.

Un individu est dit en union monogame lorsqu'il est marié à un seul conjoint et en union polygame dans le cas contraire. « Le terme de polygamie recouvre théoriquement deux formes de mariages, celle d'un homme marié à plusieurs femmes (polygynie) ou celle d'une femme qui a plusieurs maris (polyandrie)⁵. Au Burundi, la polyandrie n'existe pas, le terme polygamie utilisé se rapportera donc à la polygynie.

Ce chapitre va s'articuler sur des points essentiels : l'état et structure de la population mariée et l'analyse de la polygamie des hommes.

3.1. Etat et structure de la population mariée

La population âgée de 10 ans et plus au recensement de 2008 s'élevait à 2 197 077 individus. Elle est constituée avec autant d'hommes que de femmes (1 098 062 hommes et 1 099 015 femmes respectivement) avec un rapport de masculinité de 100 hommes mariés pour 100 femmes mariées. Ce rapport de masculinité traduit la très forte prédominance du mariage monogamique au Burundi. Toutefois, la légère différence entre les effectifs d'hommes mariés et de femmes signifierait l'existence de la polygamie au Burundi malgré son interdiction par la loi. La répartition des mariés par sexe selon le type de mariage (tableau 3.1) confirme les observations précédentes. Il en est de même du nombre d'épouses par homme marié qui est de 1,1 pour l'ensemble du pays (1,0 pour le milieu urbain et 1,1 pour le milieu rural respectivement). Il est intéressant, malgré son faible effectif, d'analyser quelques caractéristiques de la population polygame qui est une réalité dans le pays et qui vit pour le moment en marge de la loi.

Tableau 3.1. Répartition (%) de la population de 10 ans et plus mariée par type de mariage selon le sexe.

| Type de mariage | Sexe | |
|-----------------|----------|---------|
| | Masculin | Féminin |
| Monogamie | 95,5 | 94,7 |
| Polygamie | 4,5 | 5,3* |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 |

* Proportion de femmes vivant dans les mariages polygamiques

3.2. Polygamie par milieu de résidence

La comparaison entre les milieux de résidence montre que la polygamie est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain avec des taux de polygamie⁶ de 4,6% en milieu rural et 3,8% en milieu urbain. Cette situation est due aux différences des facteurs socio-économiques et culturels dans les deux milieux de résidence. Les conditions de vie difficiles et le manque de terres dans les centres urbains font que la monogamie prédomine en milieu rural.

⁵ Françoise GUBRY, Analyse de la nuptialité, pg 97, IFORD, Yaoundé, Juillet 1984.

⁶ Le taux de polygamie représente la proportion d'hommes en union polygame par rapport à l'ensemble de la population mariée d'une catégorie donnée.

Tableau 3.2 : Taux de polygamie et nombre moyen d'épouses.

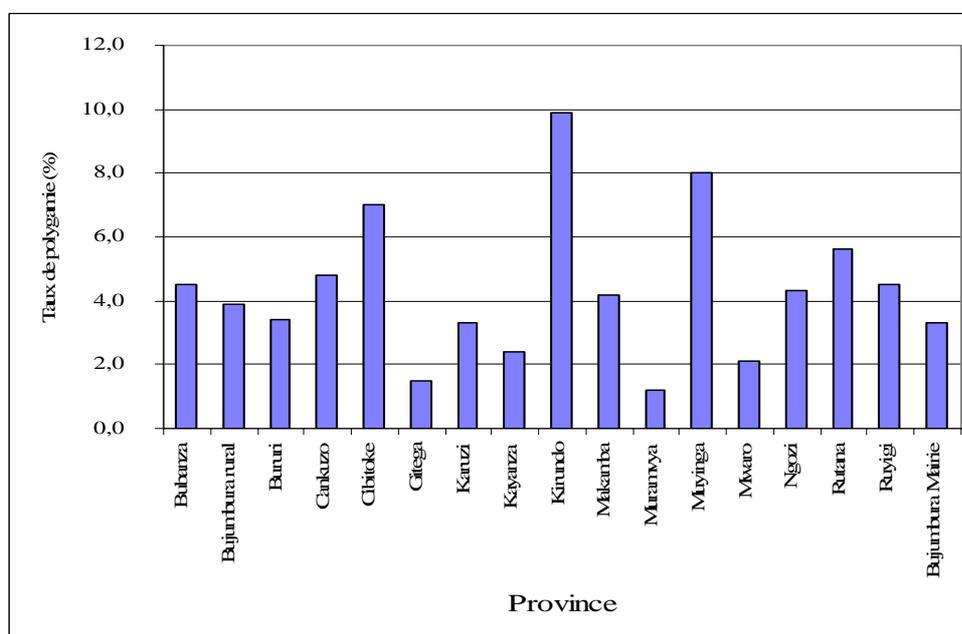
| | Milieu de résidence | | |
|---|---------------------|-------|----------|
| | Urbain | Rural | Ensemble |
| Taux de polygamie | 3,8 | 4,6 | 4,5 |
| Nombre moyen d'épouses par homme polygame | 2,2 | 2,1 | 2,1 |
| Nombre moyen d'épouses par homme marié | 1,0 | 1,1 | 1,1 |

Les résultats du RGPH 2008 indiquent que c'est la petite polygamie (bigamie) qui est courante au Burundi (tableau 3.2). Le nombre moyen d'épouses par homme polygame est ainsi de 2,1 au niveau national et identique entre les deux milieux de résidence (2,2 épouses en moyenne en milieu urbain et 2,1 en milieu rural).

3.3. Polygamie par province

Le phénomène de polygamie existe dans toutes les provinces (Graphique 3.1). Les provinces dont le taux de polygamie est supérieur ou égal à 7% sont Cibitoke (7%), Kirundo (9,9%) et Muyinga (8%). Ces trois provinces présentent les caractéristiques particulières suivantes dont certaines pourraient expliquer leur fort taux de polygamie : elles sont toutes frontalières avec le Rwanda, ont connu beaucoup de migrations de personnes à la recherche des terres cultivables et ont enregistré un grand nombre de rapatriés. A l'opposé les trois provinces ci-après ont des taux de polygamie très faibles voire marginaux : Muramvya (1,2%), Gitega (1,5%) et Mwaro (2,1%). Ces dernières entités ont aussi de très forts taux de monogamie.

Graphique 3.1 : Taux de polygamie (en %) par province.



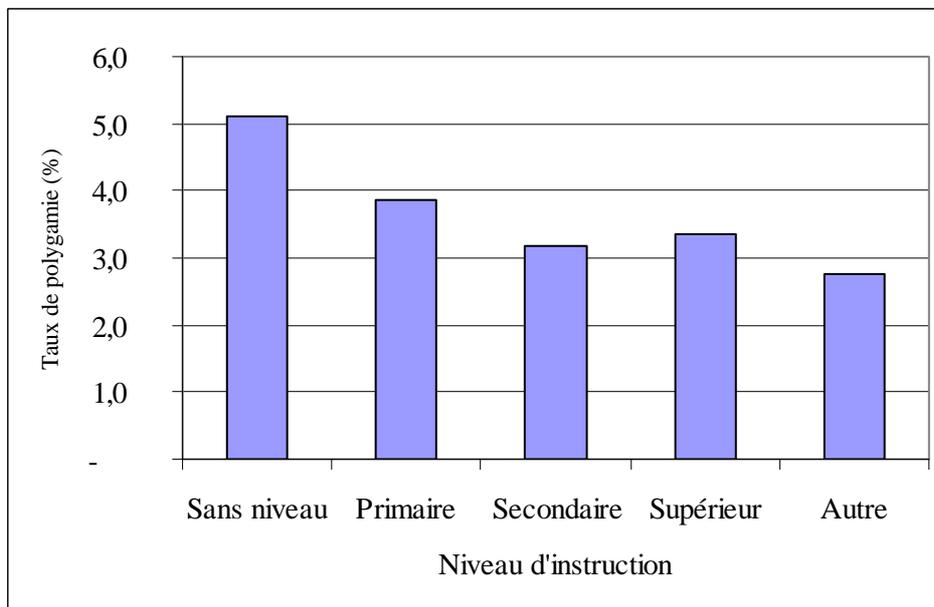
3.4. Polygamie et variables socioculturelles

3.4.1. Niveau d'instruction

L'analyse du graphique 3.2 montre que la pratique de la polygamie varie avec le niveau d'instruction. La proportion de polygames diminue à mesure que le niveau d'instruction augmente jusqu'au niveau du secondaire. En effet, environ cinq hommes sans instruction sur cent (5,1%) sont polygames alors que trois hommes seulement de niveau secondaire sur cent (3,2%) le sont.

Le niveau de polygamie relativement élevé enregistré parmi les hommes du niveau d'instruction supérieur (3,4%), contraire à ce quoi on aurait à s'attendre, traduirait-il l'émergence de nouveaux comportements en matière de contraction des mariages dans la société burundaise. L'augmentation des unions libres, des filles qui entrent en union avec des hommes déjà mariés et l'instabilité des unions seraient quelques-unes des manifestations de ces comportements.

Graphique 3.2. Taux de polygamie (%) par niveau d'instruction.

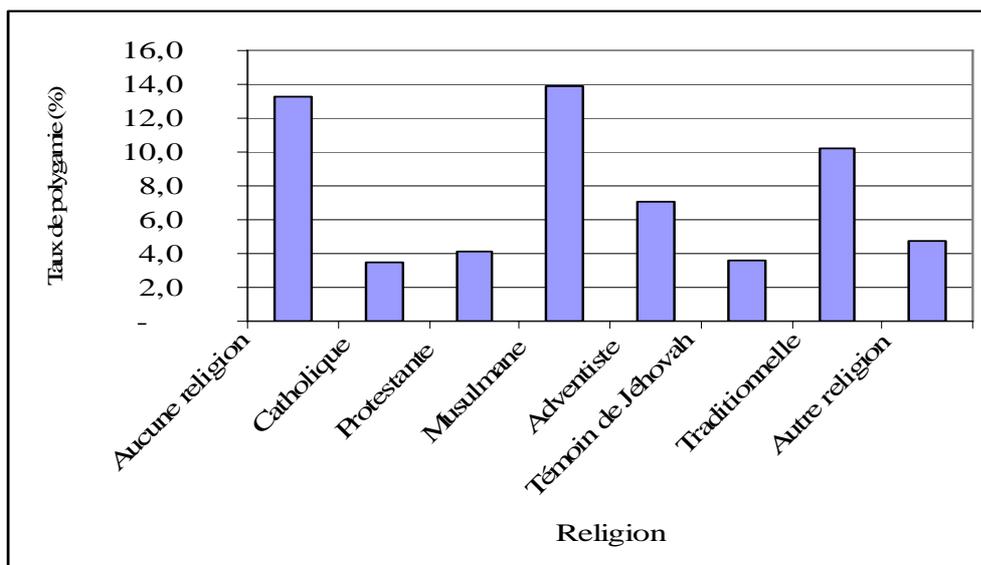


3.4.2. Religion

Bien que la polygamie soit pratiquée par les hommes appartenant aux différentes religions enregistrées au recensement, c'est parmi les musulmans, les sans religions et les adeptes des religions traditionnelles qu'on enregistre des proportions les plus élevées de polygames. Ces trois religions n'ont pas en effet d'interdiction stricte en matière de polygamie.

Pour les musulmans, la religion autorise les hommes à se marier jusqu'à quatre épouses et de les aimer de la même manière. Les sans religions et les traditionalistes n'ont pas la culture de stabilisation des unions enseignée par la religion chrétienne et n'ont en général aucune restriction en matière de nombre d'épouses. Les taux de polygamie dans ces différents groupes sont respectivement de 13,9% pour les musulmans, 13,3% pour les sans religions et 10,4% pour les pratiquants de la religion traditionnelle. Le plus faible taux de polygames se retrouve chez les catholiques avec seulement 3,5%.

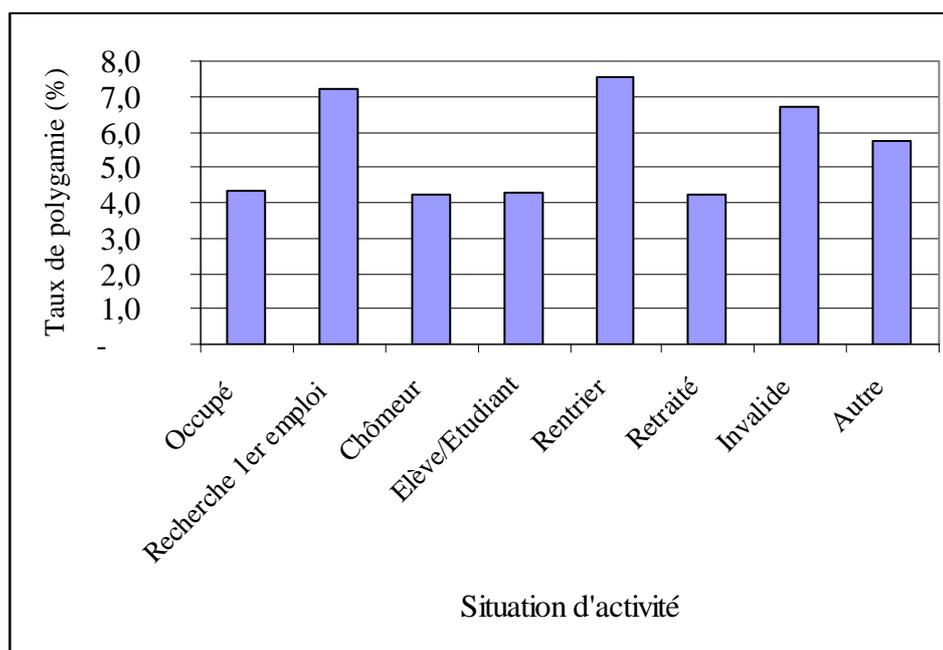
Graphique 3.3. Taux de polygamie (%) par religion.



3.5. Polygamie et situation dans l'activité

A l'instar du milieu de résidence, du niveau d'instruction et de la religion, l'activité économique différencie les individus dans la pratique de la polygamie. Toutefois, ces différences reflètent probablement plus, pour certaines situations, l'effet d'âge que celui propre à l'activité exercée, l'entrée en polygamie étant étalée dans le temps. En effet, la situation spécifique aux personnes âgées (rentiers, invalides) sont aussi associées aux taux de polygamie élevés ; celles spécifiques aux jeunes (élèves/ étudiants, chômeurs) aux taux de polygamie faibles. La proportion des polygames est de 7,7%, 6,7%, 4,3% et 4,2% respectivement pour les rentiers, les invalides, les élèves/étudiants et les chômeurs. On note cependant une proportion faible de polygames (4%) parmi les retraités et une forte proportion (7%) parmi les individus à la recherche du premier emploi.

Graphique 3.4. Taux de polygamie (%) par situation de l'homme dans l'activité économique.



Conclusion

La répartition des mariés selon le type de mariage montre que la monogamie reste le type de mariage pratiqué par la très grande majorité des burundais. La polygamie demeure aussi une réalité dans le pays malgré son interdiction par la loi.

Dans toutes les provinces, le phénomène de polygamie existe. Trois provinces ont un niveau de polygamie élevé avec des taux de polygamie supérieur à 7%. Il s'agit des provinces de Cibitoke, Kirundo et Muyinga. A l'inverse deux provinces seulement se retrouvent avec des niveaux de polygamie très faibles inférieurs à 2%, Gitega et Muramvya. Ces deux provinces enregistrent aussi les taux de monogamie les plus forts.

L'analyse du type de mariages selon les milieux de résidence montre que les unions polygamiques sont plus fréquentes en milieu rural qu'en milieu urbain (4,6% en milieu rural contre 3,8% en milieu urbain). Par contre le type de polygamie (présence de la petite polygamie ou bigamie) est identique entre les deux milieux de résidence. Le nombre moyen d'épouses par homme polygame est ainsi de 2,2 et 2,1 en milieu urbain et en milieu rural respectivement, le même qu'au niveau national (2,1).

Chapitre 4 : LES RUPTURES D'UNIONS

Les personnes en rupture d'union, d'après le recensement de 2008, sont celles qui sont divorcées, les séparées ou veuves. L'adoption d'une définition globale pour le divorce et la séparation s'explique par les difficultés à distinguer lors de la collecte des données les deux situations matrimoniales. En effet, les concepts « séparé » et « divorcé » ont des connotations juridiques et, de ce fait, restent ambigus au niveau de la collecte et de l'analyse démographique car le concept de mariage retenu ne répond pas le plus souvent aux exigences juridiques de ce terme. On s'en tient tout simplement à la déclaration de la personne recensée.

L'objectif de ce chapitre est donc de mesurer le niveau du phénomène des ruptures d'unions dans la population non célibataire, ses variations différentielles et son évolution dans le temps. Il s'agit d'évaluer la proportion des personnes dans cette situation au moment du recensement

4.1. Niveau global des ruptures d'unions

4.1.1. Ruptures d'unions par sexe

Le tableau 4.1, en rapport avec les ruptures d'unions, montre que 15,3% des femmes non célibataires en 2008 étaient veuves et que 4,3% étaient divorcées/séparées. Concernant les hommes on comptait 4,4% de veufs et seulement 2% en situation de divorce ou de séparation.

La forte proportion de veuves traduit la surmortalité des hommes consécutive à la crise sociopolitique que le pays a connue comme on l'a signalé plus haut au chapitre deux, et dans une moindre mesure, de l'écart d'âge entre conjoints auxquels on peut ajouter la polygamie. Le taux de veuvage⁷ faible constaté chez les hommes pourrait s'expliquer par le fait que ces derniers se remarient plus vite que les femmes après la dissolution du mariage par le veuvage. Il en est de même pour les divorces.

Tableau 4.1. Taux de rupture d'union (%) par type de rupture selon le sexe.

| Taux | Masculin | Féminin | Ensemble |
|----------------------------|----------|---------|----------|
| Taux de rupture d'union | 6,4 | 19,6 | 13,5 |
| Taux de divorce/séparation | 2,0 | 4,3 | 3,2 |
| Taux de veuvage | 4,4 | 15,3 | 10,3 |

4.1.2. Ruptures d'unions par milieu de résidence

Les résultats du RGPH 2008 montrent que la proportion des personnes non célibataires en rupture d'union est la même en milieu rural qu'en milieu urbain (13,5%). Cependant le taux de divorce/séparation est important en milieu urbain (4,1%) qu'en milieu rural (3,1%). Cette différence pourrait signifier une stabilité des unions en milieu rural qu'en milieu urbain où le libertinage sexuel et l'émancipation des femmes sont plus répandus.

Le taux de veuvage est de 9,3% en milieu urbain contre 10,4% en milieu rural. Cet écart entre l'urbain et le rural serait dû aux conditions de vie précaires de la population dans ce dernier milieu où l'accès aux centres de santé n'est pas toujours évident.

⁷ Le taux de rupture d'union représente la proportion des personnes en rupture d'union par rapport à l'ensemble de la population mariée d'une catégorie donnée. Les mêmes taux sont calculés pour les divorces/séparations et les veuvages.

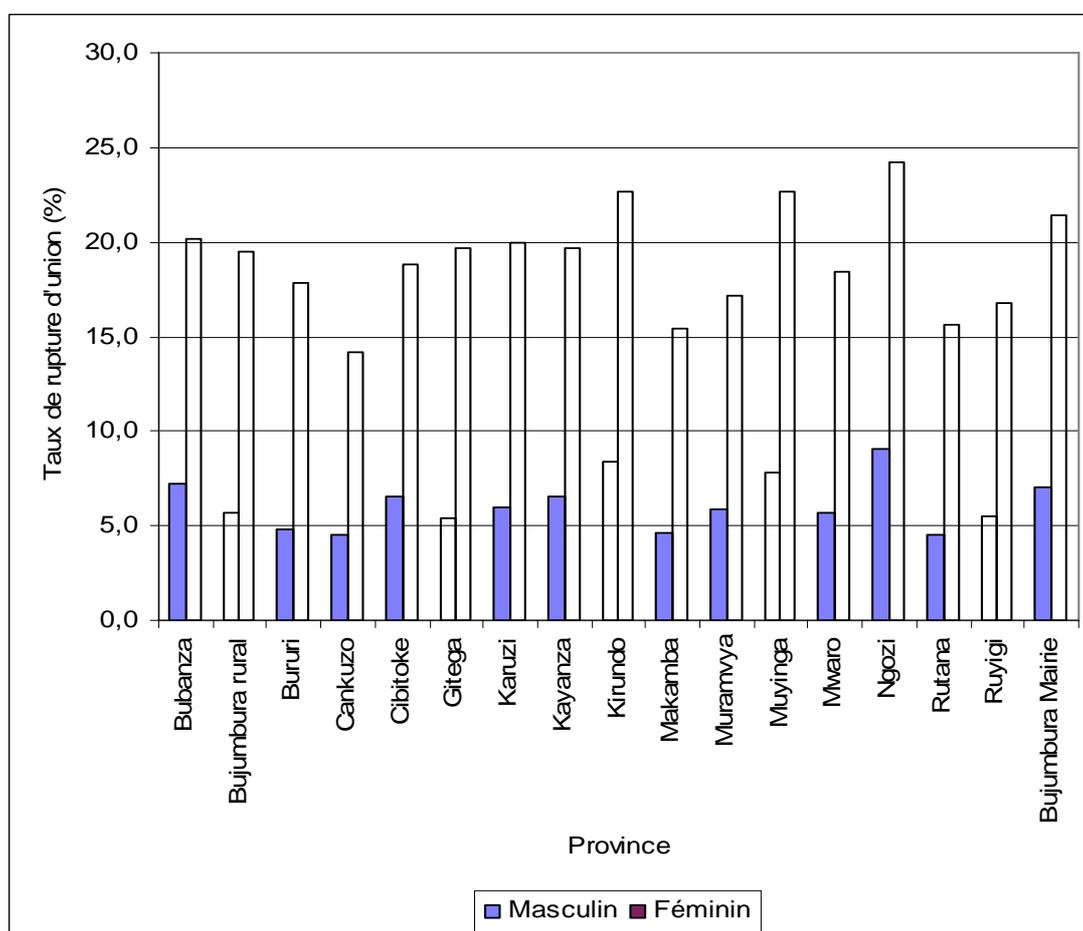
Tableau 4.2. Taux de rupture d'union (%) par type de rupture selon le milieu de résidence.

| Taux | Urbain | Rural | Ensemble |
|----------------------------|--------|-------|----------|
| Taux de rupture d'union | 13,4 | 13,5 | 13,5 |
| Taux de divorce/séparation | 4,1 | 3,1 | 3,2 |
| Taux de veuvage | 9,3 | 10,4 | 10,3 |

4.1.3. Ruptures d'union par province

Bien que le phénomène de rupture d'union soit national, il comporte des variations inter provinciales assez importantes. Le graphique 4.1 indique que les provinces les plus touchées par les ruptures d'union sont Ngozi (17,3%), Kirundo (16,3%), Muyinga (16%) et Bubanza (14,1%). Les provinces les moins touchées sont Cankuzo (9,7%), Makamba (10,3%) et Rutana (10,4%).

Graphique 4.1. Taux de rupture (%) d'union par province.



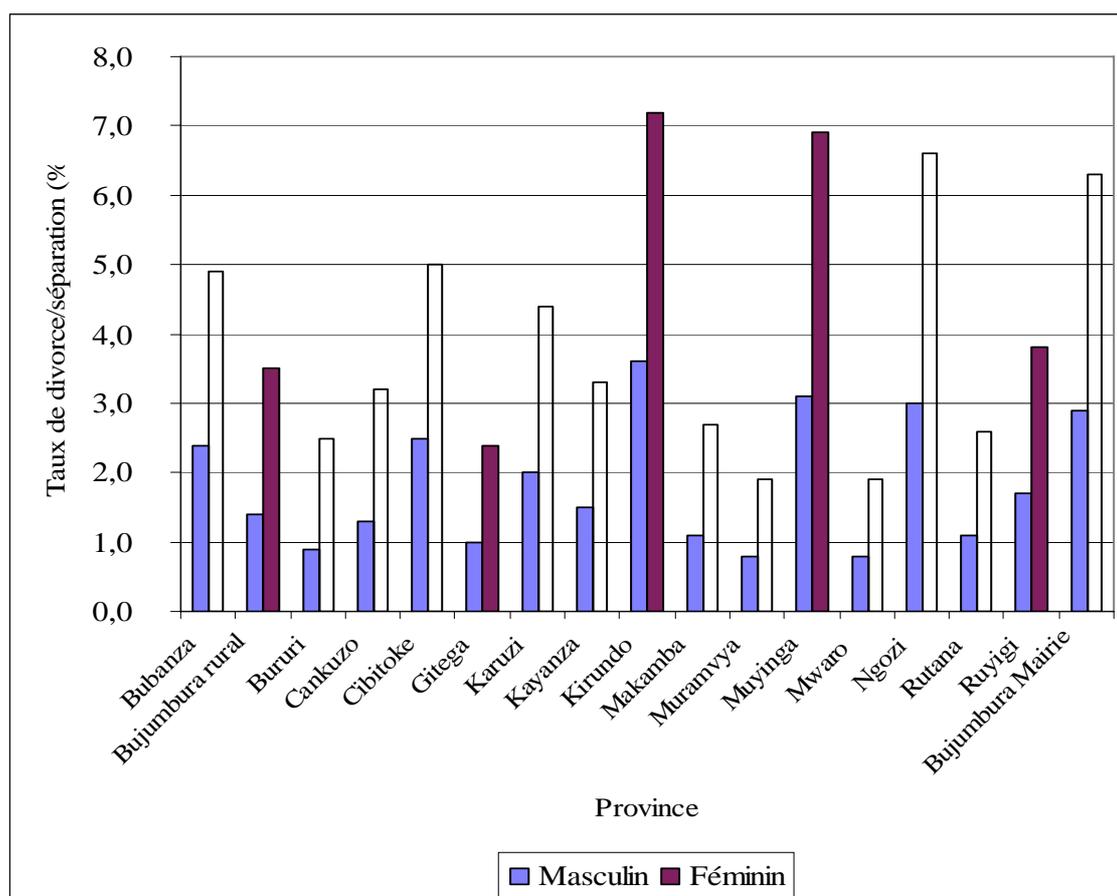
4.2. Divorce et séparation

4.2.1. Divorce et séparation par province

Le phénomène de ruptures d'unions par divorce et séparation fait apparaître de disparités suivant les provinces. Les provinces qui enregistrent les plus forts taux de divorces et séparations, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, sont Bubanza (2,4% et 4,9%), Cibitoke (2,5% et 5%), Kirundo (3,6% et 7,2%), Muyinga (3,1% et 6,9%), Ngozi (3,0% et 6,6%) et la Mairie de Bujumbura (2,9% et 6,3%). Ce phénomène semble marginal dans les provinces de Mwaro (0,8% et 1,9%) et Muramvya (0,8% et 1,9%). Ces deux provinces ont donc les mariages les plus stables du pays.

Malgré les faibles taux de divorces et séparations constatés, le phénomène touche plus les femmes que les hommes. Ces faibles taux proviendraient des remariages et éventuellement des sous déclarations de cet état matrimonial qui n'est pas toujours bien perçu dans la société burundaise. Des personnes divorcées/séparées peuvent avoir préféré se déclarer plutôt célibataires que divorcées/séparées. Il pourrait aussi s'agir d'un trait culturel des Burundais lié à des mariages presque universels et très stables. En particulier le caractère très religieux⁸ de la population burundaise pourrait être associé à cette stabilité des mariages.

Graphique 4.2. Taux de divorce/séparation (%) par province selon le sexe.

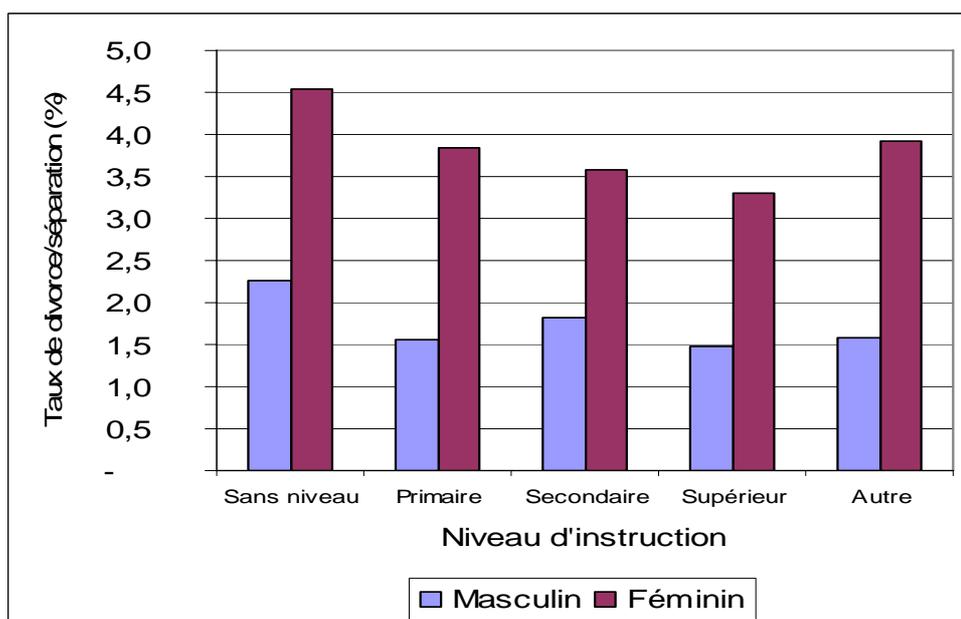


⁸ L'analyse de l'état de la population burundaise au RGPH a estimé à 6,1% (6,8% pour le sexe masculin et 5,4% pour le sexe féminin) la proportion de la population qui a déclaré n'appartenir à aucune des religions pratiquées dans le pays.

4.2.2. Divorce et séparation et niveau d'instruction

L'analyse du graphique 4.3 où sont repris les proportions des divorcés/séparés parmi la population non célibataire, montre que le divorce et la séparation sont plus fréquents chez les personnes sans niveau d'instruction : 2% pour les hommes et 4% pour les femmes. Les données du même graphique indiquent que le phénomène de divorce/séparation est moins accentué chez les individus du niveau de formation supérieure (1,2% pour les hommes et 1,8% pour les femmes). Ce faible taux pour les personnes de niveau supérieur reflète la stabilité des mariages, contractés plus tardivement, dans cette tranche de la population.

Graphique 4.3. Taux de divorce/ séparation (%) par niveau d'instruction selon le sexe.



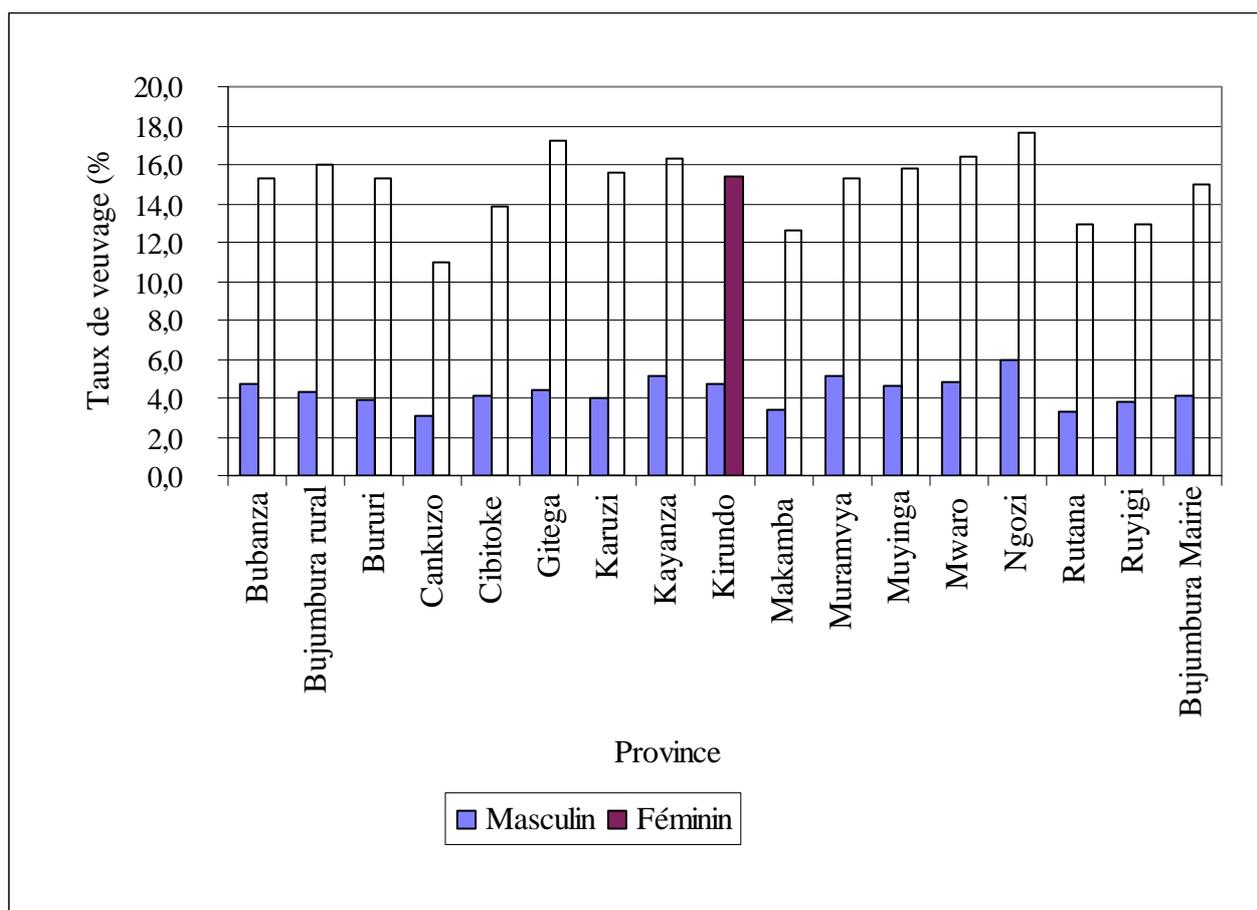
4.3. Veuvage

4.3.1. Veuvage par province

Le phénomène de veuvage fait apparaître des disparités suivant les provinces. Ainsi ce phénomène est plus vécu par les femmes que par les hommes, quelle que soit la province. Les provinces où les taux de veuvage féminin dépasse la moyenne nationale sont Bujumbura rural (16%), Gitega (17,2%), Karuzi (15,6%), Kayanza (16,3%), Kirundo (15,4%) et Muyinga (15,8%), Mwaro (16,4%) et Ngozi (17,6%). Toutes ces provinces ont été profondément touchées par la crise sociopolitique qui a frappé le pays au cours des dernières décennies et ces veuvages en seraient donc en partie leur conséquence.

Les taux de veuvage masculin les plus importantes du veuvage masculin sont constatées dans les provinces de Bubanza (4,7%), Kayanza (5,1%), Kirundo (4,7%), Muramvya (5,1%), Ngozi (6%) et Mwaro (4,8%). Cette situation du veuvage masculin est probablement plus liée à l'âge avancé car, généralement les hommes se remarient vite après la perte de leurs conjointes.

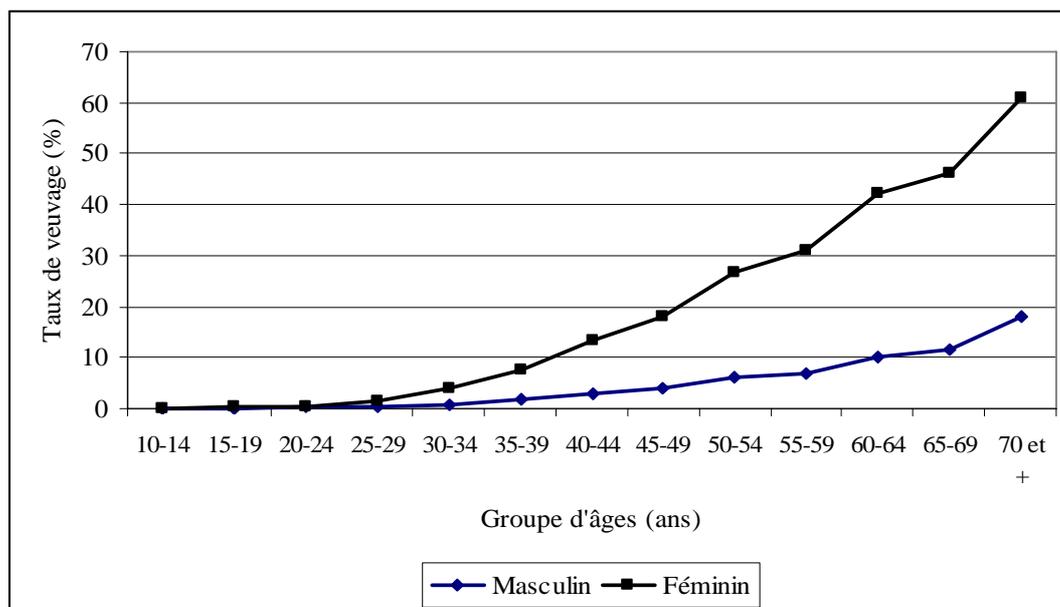
Graphique 4.4. Taux de veuvage (%) par province selon le sexe.



4.3.2. Veuvage par âge

L'analyse du veuvage indique aussi que ce phénomène varie selon l'âge. D'après le graphique 4.5, le veuvage augmente de façon monotone avec l'élévation de l'âge en raison de la montée du risque de mourir avec l'âge. Cette augmentation est plus précoce et plus forte chez les femmes que chez les hommes et ne pourrait s'expliquer que par un événement externe au déroulement normal de la vie comme les crises successives que le pays a connues. Ainsi parmi les personnes âgées de 30-34 ans, quatre femmes sur cent sont veuves contre environ un homme (0,9%). Chez les adultes de 45-49 ans, environ une femme sur cinq est veuve (18%) contre un homme sur vingt-cinq (4%). Pour les vieux de 70 ans et plus, plus de trois femmes sur cinq sont veuves (60,8%) contre moins d'un homme sur cinq (17,9%). On peut remarquer les générations âgées de 30 ans et plus au moment du recensement étaient âgées au minimum de 15 ans en 1993.

Graphique 4.5. Taux de veuvage (%) par groupe d'âges selon le sexe.



Conclusion

L'objectif de l'analyse des ruptures d'unions est de mesurer le niveau du phénomène, sa variation différentielle et son évolution dans le temps. Il s'agit d'évaluer la proportion des personnes dans cette situation au moment du recensement.

L'analyse montre que 15,3% des femmes non célibataires en 2008 étaient veuves et que 4,3% étaient divorcées/séparées. De même, 4,4% d'hommes étaient veufs contre 2% qui étaient en situation de divorce ou de séparation. La faible proportion des divorces/séparations proviendrait du remariage et éventuellement de la sous déclaration de cet état matrimonial qui n'est pas toujours bien perçu dans la société burundaise.

Le phénomène de ruptures d'unions fait apparaître des disparités suivant les provinces. Les provinces où le veuvage féminin dépasse la moyenne nationale sont Bubanza, Bujumbura rural, Gitega, Karuzi, Kayanza, Kirundo, et Muramvya. Le divorce/ séparation est plus prononcé, quel que soit le sexe, dans les provinces Bubanza, Cibitoke, Kirundo, Muyinga et Ngozi. Il est moins prononcé à Mwaro et Muramvya.

L'analyse des ruptures d'unions montre que le veuvage augmente avec l'élévation de l'âge en raison de l'accroissement du risque de mourir avec l'âge. Il apparaît avoir été aggravé dans les générations au-delà de 30 ans par les événements que le pays a traversés. Le divorce/séparation, tout en étant assez faible par rapport au veuvage, varie peu avec l'âge.

Chapitre 5 : NUPTIALITE DES CELIBATAIRES

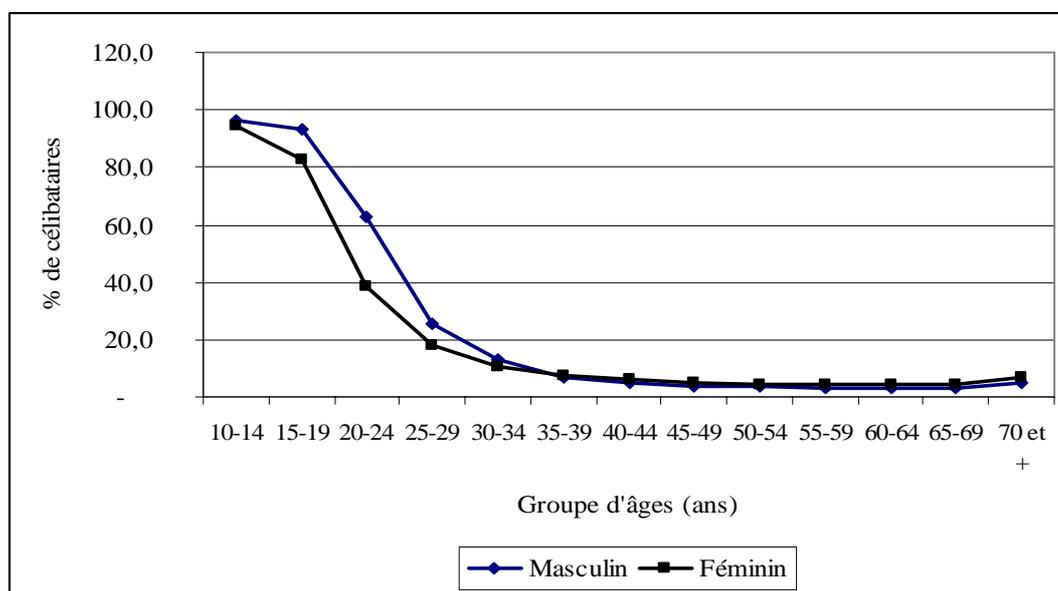
L'analyse de la nuptialité permet de mesurer le risque la survenance de mariage des célibataires dans une population à partir d'une table de nuptialité. Celle-ci permet de déterminer l'intensité⁹ et le calendrier de nuptialité¹⁰. La construction de la table de nuptialité se fera à partir de la population des célibataires recensée répartie par âge ou par groupe d'âges.

Le présent chapitre porte donc sur la description de la population des célibataires et ses caractéristiques, d'une part, et la construction des tables de nuptialité et le calcul des intensités et les calendriers de nuptialités, d'autre part. Les calculs se feront pour chaque sexe et on se limitera à la tranche d'âge 15-49 ans conventionnellement utilisée.

5.1. Population des célibataires par âge selon le sexe

La distribution des célibataires par groupe d'âges montre que les proportions des célibataires diminuent très rapidement au fur et à mesure qu'on avance en âge (graphique 5.1), laissant apparaître une forte intensité du mariage au Burundi. Quel que soit le sexe, l'essentiel des mariages semble se dérouler avant 40 ans. Les femmes se marient plus jeunes que les hommes car à 25 ans, 62,5% d'hommes sont encore célibataires contre seulement 38,4% de femmes. Toutefois, leur niveau de célibat définitif est légèrement plus élevé que celui des hommes. A 50 ans le célibat définitif concerne 4% d'hommes et 5% de femmes.

Graphique 5.1. Répartition (%) des célibataires de la population totale par tranche d'âge selon le sexe.



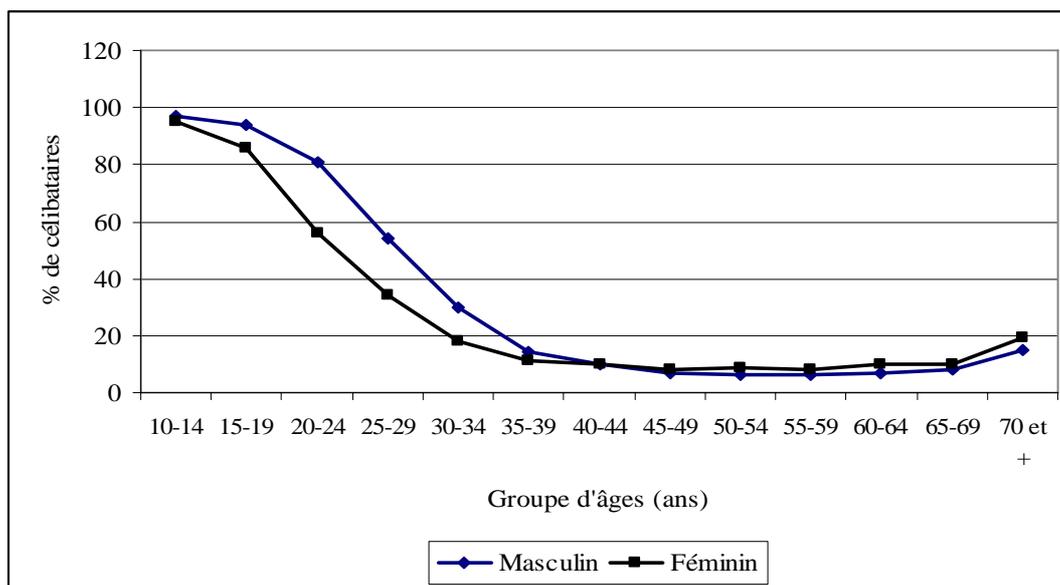
⁹ L'intensité de la nuptialité mesure le nombre moyen de mariages de l'âge d'entrée au mariage à l'âge de son arrêt, généralement 15 à 49 ans révolus. L'intensité sera donc calculée à 50 ans exacts. Le complément à un de cette intensité détermine l'intensité du célibat.

¹⁰ Le calendrier de nuptialité décrit la distribution théorique par âge des mariages de la table de nuptialité. L'âge moyen au premier mariage des célibataires résume cette distribution. Il est sur le même intervalle d'âges que l'intensité de nuptialité.

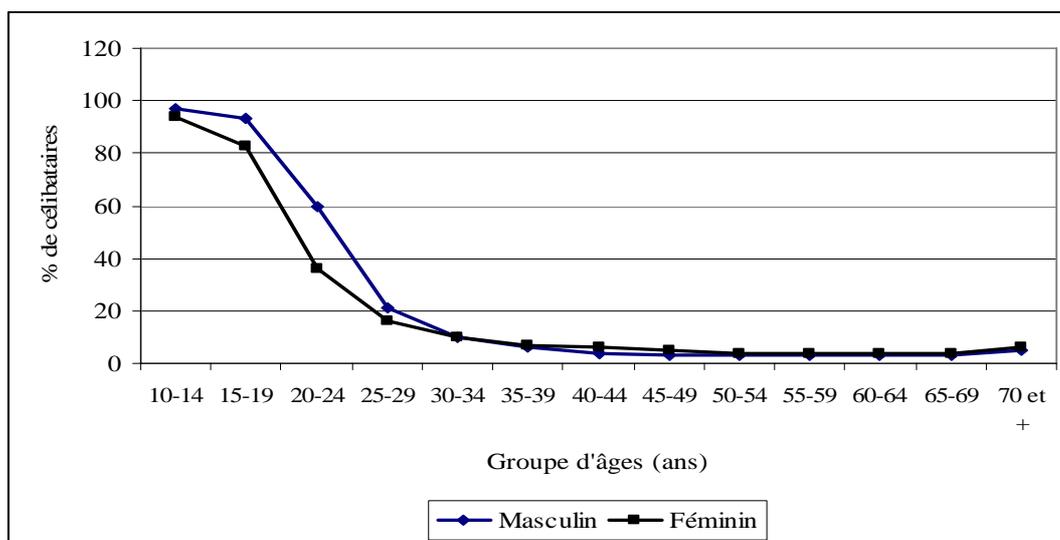
5.2. Population des célibataires par âge selon le sexe et milieu de résidence

L'examen des proportions des célibataires par âge selon le milieu de résidence montre que les profils par âge des distributions des célibataires par groupe d'âges sont identiques entre les deux milieux de résidence (graphiques 5.2 et 5.3). Les individus des deux sexes sortent plus tôt du célibat en milieu rural qu'en milieu urbain. Les courbes du milieu urbain sont en effet plus étendues que ceux du milieu rural. A titre d'exemple, dans la tranche d'âges 25-29 ans, on a deux fois plus de célibataires en milieu urbain qu'en milieu rural, 54% de célibataires masculins et 34% de célibataires féminins dans le milieu urbain contre respectivement 21% et 16% en milieu rural. A 50 ans, 6% d'hommes et 9% de femmes sont célibataires en milieu urbain contre respectivement 3% et 4% en milieu rural.

Graphique 5.2. Répartition (en %) des célibataires de la population urbaine par tranche d'âges selon le sexe.



Graphique 5.3. Répartition (en %) des célibataires de la population rurale par tranche d'âges selon le sexe.



5.3. Construction des tables de nuptialité

Les tables de nuptialité (du moment) seront construites à partir de la série des proportions de célibataires observées par groupe d'âges selon le sexe, sous les hypothèses d'indépendance entre la nuptialité et les facteurs perturbateurs de ce phénomène comme la mortalité et les migrations d'une part et l'inexistence des mariages avant 15 ans et après 50 ans d'autre part. Elles porteront sur l'ensemble du pays et par milieu de résidence.

Partant de ces hypothèses précédentes, on a construit les tables de nuptialité au niveau national et par milieu de résidence (tableaux 5.1 et 5.2 respectivement). Chaque table pour un sexe donné est constituée de quatre distributions à savoir :

- la distribution des âges x ;
- la distribution des effectifs des célibataires théoriques C_x aux âges x ;
- la distribution des effectifs des mariages théoriques des célibataires $M_{(x,x+a)}$ entre les âges x et $x+a$;
- et la distribution des quotients de nuptialité ${}_a n_x^0$ (/100), probabilité pour un célibataire de se marier entre les âges x et $x+a$.

Tableau 5.1. Table de nuptialité du moment au niveau national.

| Age x | Masculin | | | Féminin | | |
|---------|----------|---------------|----------------------|---------|---------------|----------------------|
| | C_x | $M_{(x,x+a)}$ | ${}_a n_x^0$ (/100) | C_x | $M_{(x,x+a)}$ | ${}_a n_x^0$ (/100) |
| 15 ans | 1000 | 222 | 222 | 1000 | 393 | 393 |
| 20 ans | 779 | 338 | 434 | 607 | 326 | 537 |
| 25 ans | 441 | 248 | 563 | 281 | 139 | 495 |
| 30 ans | 193 | 94 | 488 | 142 | 53 | 370 |
| 35 ans | 99 | 40 | 401 | 90 | 22 | 246 |
| 40 ans | 59 | 15 | 254 | 68 | 13 | 185 |
| 45 ans | 44 | 7 | 159 | 55 | 8 | 145 |
| 50 ans | 37 | - | | 47 | - | |

Tableaux 5.2. Table de nuptialité du moment par milieu de résidence.

a) milieu urbain

| Age | Masculin | | | Féminin | | |
|--------|----------|---------------|-------------------|---------|---------------|-------------------|
| | C_x | $M_{(x,x+a)}$ | ${}_a n_x$ (1000) | C_x | $M_{(x,x+a)}$ | ${}_a n_x$ (1000) |
| 15 ans | 1000 | 125 | 125 | 1000 | 291 | 291 |
| 20 ans | 875 | 203 | 232 | 709 | 258 | 364 |
| 25 ans | 672 | 252 | 375 | 451 | 192 | 425 |
| 30 ans | 421 | 197 | 469 | 259 | 114 | 439 |
| 35 ans | 223 | 100 | 448 | 145 | 37 | 257 |
| 40 ans | 123 | 35 | 287 | 108 | 16 | 152 |
| 45 ans | 88 | 19 | 213 | 92 | 7 | 79 |
| 50 ans | 69 | - | | 84 | - | |

b) milieu rural

| Age | Masculin | | | Féminin | | |
|--------|----------|---------------|----------------|---------|---------------|----------------|
| | C_x | $M_{(x,x+a)}$ | $a n_x (1000)$ | C_x | $M_{(x,x+a)}$ | $a n_x (1000)$ |
| 15 ans | 1000 | 236 | 236 | 1000 | 405 | 405 |
| 20 ans | 764 | 362 | 474 | 595 | 335 | 562 |
| 25 ans | 402 | 249 | 620 | 261 | 134 | 513 |
| 30 ans | 153 | 75 | 493 | 127 | 44 | 348 |
| 35 ans | 78 | 27 | 352 | 83 | 19 | 229 |
| 40 ans | 50 | 11 | 220 | 64 | 11 | 179 |
| 45 ans | 39 | 6 | 144 | 52 | 8 | 148 |
| 50 ans | 34 | - | | 45 | - | |

5.4. Intensité et calendrier de la nuptialité

La nuptialité étant un facteur déterminant de la fécondité, il est intéressant, dans cette analyse, de déterminer à quel âge en moyenne on se marie (calendrier de nuptialité) et en quelles proportions (intensité de nuptialité).

5.4.1. Situation globale

Les comportements vis-à-vis du premier mariage sont presque identiques pour les sexes aussi bien au niveau national que pour le milieu rural et le milieu urbain (tableau 5.3). Toutefois, les premiers mariages surviennent plus en milieu rural qu'en milieu urbain (97% contre 93% pour les hommes et 96% contre 92% pour les femmes respectivement). Il se confirme donc à partir de ses résultats théoriques que le mariage reste ainsi presque universel en milieu rural et très intense en milieu urbain. Les raisons du recul du mariage en milieu urbain devraient donc être recherchées dans les comportements des individus liés à la spécificité de la vie en milieu urbain.

On remarque en particulier que le mariage est plus tardif en milieu urbain qu'en milieu rural et ce quel que soit le sexe des personnes en âge de se marier (tableau 5.3). Par ailleurs il se vérifie aussi ici l'observation faite avec les proportions de célibataires à chaque âge, à savoir que les femmes entrent en premier mariage plus tôt que les hommes (22,5 ans contre 24,7 ans respectivement). La différence d'âge moyen au premier mariage entre les hommes et les femmes en milieu urbain est le double de celle du milieu rural (3,8 ans contre 1,9 ans respectivement). Elle est de 2,2 ans pour l'ensemble du pays. Les raisons de ces écarts sont peut-être à rechercher dans les cultures maritales du pays à travers une enquête spécifique.

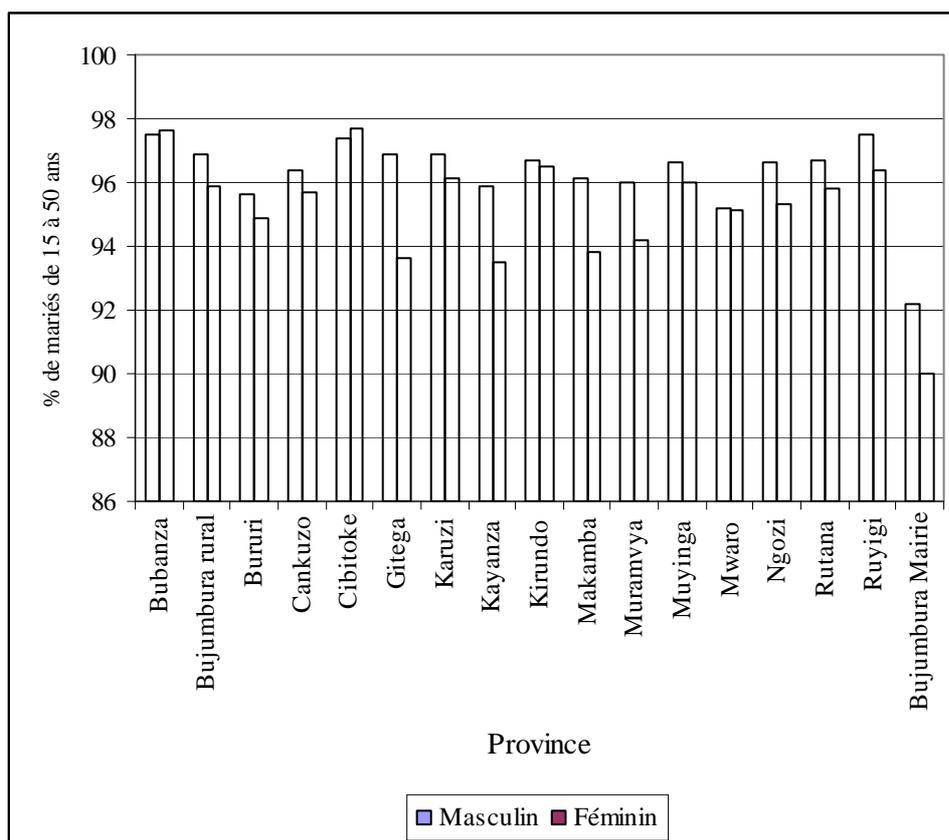
Tableau 5.3. Age moyen au premier mariage par sexe et milieu de résidence.

| Milieu de résidence | Age moyen au 1er mariage | | Proportion de personnes mariées à 50 ans (%) | |
|---------------------|--------------------------|----------|--|---------|
| | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin |
| Urbain | 28,2 ans | 24,4 ans | 93 | 92 |
| Rural | 24,1 ans | 22,3 ans | 97 | 96 |
| Ensemble | 24,7 ans | 22,5 ans | 96 | 95 |

5.4.2. Variations provinciales

Le premier mariage est presque universel pour les deux sexes dans toutes les provinces avec des intensités supérieures à 95%, à l'exception de la province de Bujumbura Mairie, la plus grande agglomération urbaine du pays (graphique 5.4). Six autres provinces présentent aussi des aspects très particuliers en matière d'intensité de premier mariage : Bubanza et Cibitoke où les femmes semblent se marier plus que les hommes ; Gitega, Kayanza, Muramvya et Makamba avec des écarts relativement importants des intensités de mariages entre les hommes et les femmes.

Graphique 5.4. Intensité de la nuptialité par province selon le sexe.



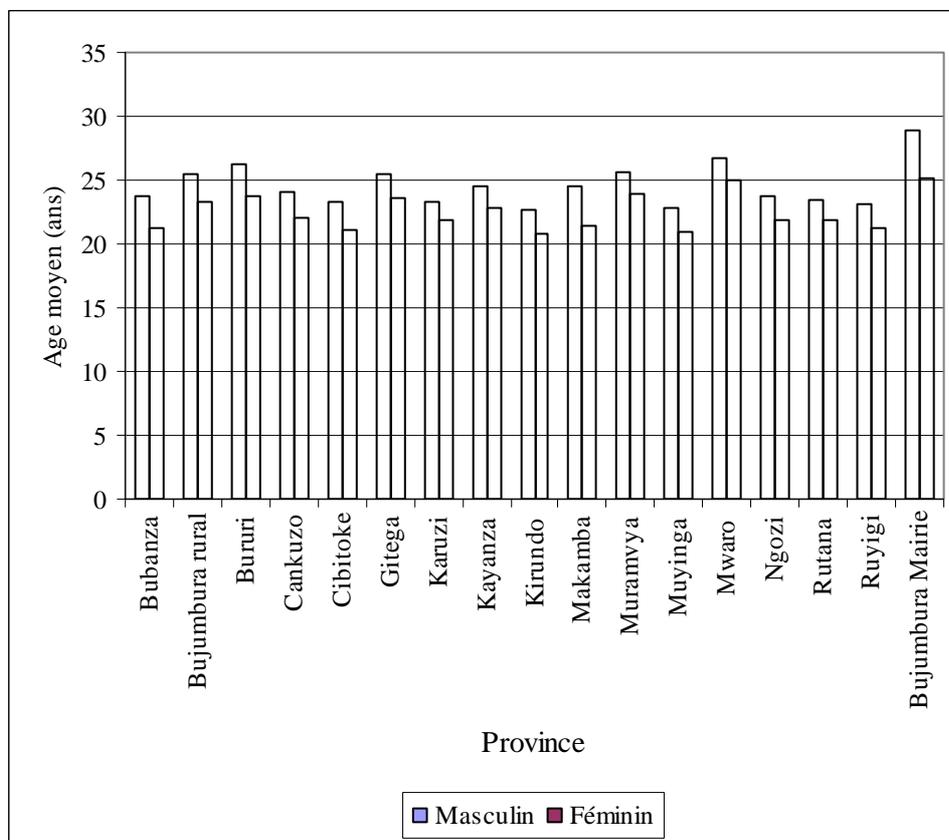
Le calendrier des premiers mariages au niveau provincial est identique à celui observé pour l'ensemble du pays (graphique 5.5) avec une entrée en premier mariage plus tardif chez les hommes que chez les femmes. Les provinces qui enregistrent des âges moyens au premier mariage supérieurs à la moyenne nationale, quel que soit le sexe, sont Bujumbura Mairie, Mwaro, Bururi, Muramvya, Gitega et Bujumbura rural ; ces provinces sont aussi celles qui ont des taux de scolarisation plus élevés confortant ainsi l'hypothèse d'un allongement de l'âge d'entrée en première union avec un maintien plus long des jeunes à l'école. Les provinces où les premières unions se font très tôt sont Muyinga et kirundo.

Le cas de la province de Bujumbura Mairie est toutefois exceptionnel. Les âges moyens aux premiers mariages pour les deux sexes (28,9 ans pour les hommes contre 25,1 ans des femmes) sont largement supérieurs à ceux observés au niveau national, témoignant ainsi que le mode de vie en ville pourrait être l'un des facteurs qui font reculer l'âge au premier mariage.

L'écart d'âge à la première union entre les hommes et les femmes est important dans les provinces de Bujumbura Mairie (3,8 ans), Makamba (3,1 ans), Bururi (2,5 ans), Bubanza (2,4 ans), Cibitoke (2,2 ans) et Bujumbura rural (2,1 ans). Ce sont des provinces qui connaissent une activité

économique intense (activités dans les secteurs d'économie moderne dans la ville de Bujumbura, activité de pêche sur le lac Tanganyika, activité agricole, etc.) et qui attirent beaucoup de jeunes de sexe masculin.

Graphique 5.5. Age moyen au premier mariage par province selon le sexe.

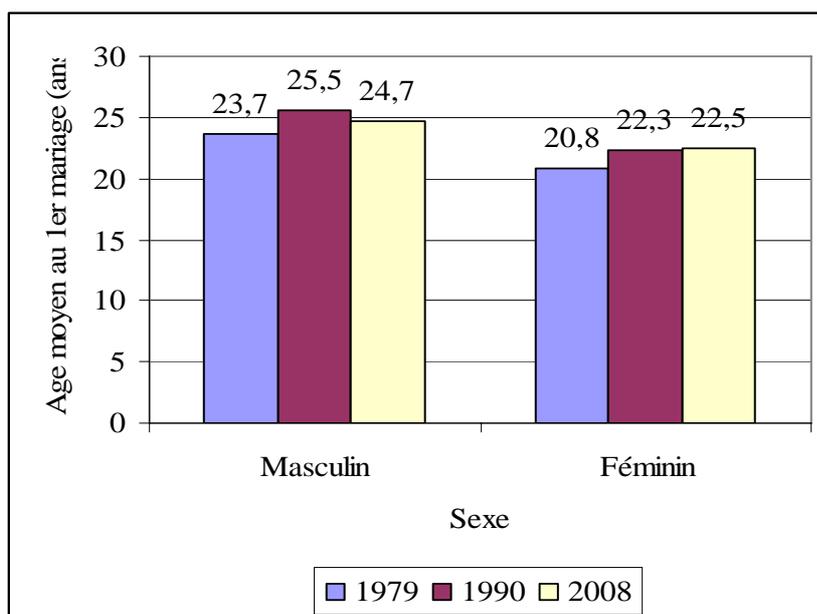


5.5. Evolution de l'âge moyen à la première union et de la fréquence du célibat définitif entre 1979 et 2008

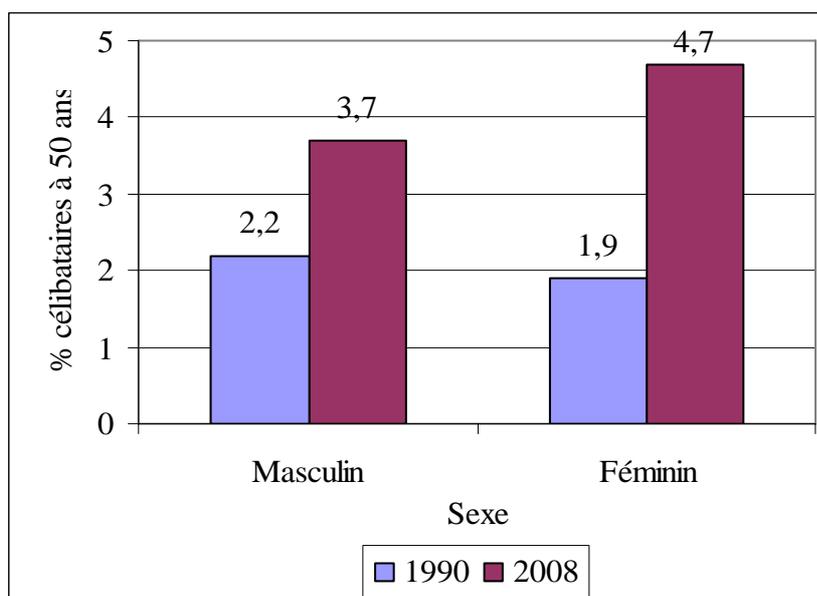
Entre 1979 et 2008, l'âge moyen à la première union des femmes a connu une augmentation de 1,7 an, passant de 20,8 ans en 1979 à 22,5 ans en 2008. Cette augmentation a été partagée entre les deux périodes intercensitaires : 1,5 ans entre 1979 et 1990 et de 0,2 an entre 1990 et 2008. Cette hausse de l'âge moyen au 1^{er} mariage pour les femmes serait due à l'augmentation du nombre de femmes instruites d'une part et à la situation de crise sociopolitique et économique que le pays a traversée d'autre part. Pour les hommes, l'âge moyen à la première union a augmenté dans le même ordre de grandeur que les femmes, 1,8 ans entre 1979 et 1990, mais il a connu un fléchissement d'environ un an, passant de 25,5 ans en 1990 à 24,7 ans en 2008.

Le célibat définitif a augmenté pour les deux sexes au cours de ces dernières années, mais plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Evaluée à 2,2% pour les hommes en 1990, la fréquence du célibat définitif est de 3,7% en 2008, soit une augmentation de 68% en 18 ans et en moyenne de 3,8% au cours de cette période. Cette variation est 147% au cours de la même période pour les femmes soit un accroissement annuel de 8,2% (les taux de célibat étaient de 1,9% et 4,7% en 1990 et 2008 respectivement). Ce constat traduirait donc un nouveau comportement social des femmes vis-à-vis du mariage. Elles ne le percevraient plus comme une exigence à laquelle elles devraient impérativement de se soumettre.

Graphique 5.6. Evolution de l'âge moyen à la première union entre 1979 et 2008.



Graphique 5.7. Evolution de la fréquence du célibat définitif entre 1990 et 2008.



5.6. Co-mparaison de l'âge moyen au premier mariage et du célibat définitif au Burundi et au Rwanda

Le Burundi et le Rwanda sont deux pays limitrophes ayant des caractéristiques sociodémographiques très proches. Une comparaison des indicateurs et indices de nuptialité des deux pays apparaît donc utile pour évaluer les avancées réalisées ou les retards accusés. D'après le tableau 5.4, les burundais entrent en première union plus tôt que les rwandais avec une différence d'âge moyen au premier mariage entre les hommes et les femmes de 2,2 ans et 2,8 ans respectivement.

Une forte intensité de la nuptialité caractérise aussi bien le Burundi que le Rwanda bien qu'il existe une légère différence. Au Burundi, l'intensité de la nuptialité est de 96% chez les hommes et 95% chez les femmes. Au Rwanda, elle est respectivement de 96% et 97%. Tout en restant assez basse, la fréquence du célibat définitif est relativement plus élevée au Burundi (4% pour les hommes et 5% pour les femmes) qu'au Rwanda (4% pour les hommes et 3% pour les femmes).

Tableau 5.4. Age moyen au premier mariage et le célibat définitif (en %) au Burundi et au Rwanda.

| | Burundi | | Rwanda* | |
|-------------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Age moyen au premier mariage | 24,7 ans | 22,5 ans | 26,8 ans | 24,0 ans |
| Célibat définitif (en %) | 4 | 5 | 4 | 3 |

*Source: 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Rwanda au 15 août 2002.

Conclusion

Il ressort de ce chapitre que les femmes se marient plus jeunes que les hommes car à 25 ans, 62,5% d'hommes sont encore célibataires contre seulement 38,4% de femmes. La proportion des célibataires féminins reste supérieure à celle des hommes à partir de l'âge de 35 ans.

L'analyse des proportions des célibataires par milieu de résidence montre qu'une différence existe entre le milieu rural et le milieu urbain. Ces proportions sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le sexe. Ce qui traduit qu'en milieu rural les personnes se marient plus jeunes qu'en milieu urbain.

Si on avance avec l'âge, on constate que les proportions des célibataires deviennent faibles quels que soient le milieu de résidence et le sexe. Cependant, les taux de célibat du milieu urbain restent supérieurs à celles du milieu rural, signifiant ainsi qu'il y a plus de célibataires définitifs en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'analyse du calendrier de nuptialité selon le milieu de résidence montre que l'âge moyen à la première union est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural aussi bien pour les hommes que pour les femmes. L'analyse du même calendrier selon le sexe indique un écart d'âge important à la première union entre les hommes et les femmes en milieu urbain (3,8 ans). Cet écart témoigne plus du retard des hommes des villes à se marier que la précocité des unions des femmes.

Les données sur l'intensité de la nuptialité indiquent que plus de 97% d'hommes des provinces Bubanza, Cibitoke et Ruyigi finissent par se marier à l'âge de 50 ans. Le même constat se remarque pour plus de 96% d'individus de sexe féminin des provinces Bubanza, Cibitoke, Karuzi, Kirundo et Ruyigi.

Le célibat définitif (à 50 ans) masculin est plus prononcé dans les provinces de Bujumbura Mairie (7,8%), Mwaro (4,8%), Bururi (4,4%) et Kayanza (4,1%). Celui du sexe féminin est important dans les provinces de Bujumbura Mairie (10%), Kayanza (6,5%), Gitega (6,4%), Makamba (6,2%), Muramvya (5,8%) et Bururi (5,1%).

Une différence du comportement nuptial dans les provinces se remarque. A part la ville de Bujumbura, les autres provinces qui enregistrent des âges moyens au premier mariage importants, quel que soit le sexe, sont Mwaro, Bururi, Muramvya, Gitega et Bujumbura rural, provinces qui

enregistrent de taux de scolarisation élevés. Les provinces où les premières unions se font très tôt sont Muyinga et kirundo).

Pour la ville de Bujumbura, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 28,9 ans contre 25,1 ans des femmes. Ces âges sont largement supérieurs aux âges moyens au niveau national, témoignant ainsi que le mode de vie en ville fait reculer l'âge au premier mariage.

L'écart d'âge à la première union entre les hommes et les femmes est important en Mairie de Bujumbura (3,8 ans), Makamba (3,1 ans), Bururi (2,5 ans), Bubanza (2,4 ans), Cibitoke (2,2 ans) et Bujumbura rural (2,1 ans). Ce sont des provinces qui connaissent une activité économique intense et qui attirent beaucoup de jeunes de sexe masculin.

Entre 1979 et 2008, l'âge moyen à la première union des femmes a connu une augmentation en passant de 20,8 ans en 1979 à 22,5 ans en 2008. Pour les hommes, l'âge moyen à la 1^{ère} union a augmenté de 1,8 ans entre 1979 et 1990 mais il a connu un fléchissement d'environ un an en passant de 25,5 ans en 1990 à 24,7 ans en 2008.

CONCLUSION GENERALE

L'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité s'inscrivait dans le cadre de l'atteinte de l'objectif n° 2 du recensement général de la population et de l'habitation de 2008. Ce thème d'analyse a été retenu pour son importance dans la dynamique de la population en tant que variable intermédiaire de la fécondité, mais aussi en tant que facteur de changement social. Il visait trois objectifs spécifiques à savoir :

- Déterminer la situation des personnes interrogées par rapport au mariage.
- Evaluer l'importance de la polygamie et de la monogamie.
- Evaluer l'importance des ruptures d'unions (Veuvage, divorce ou séparation).
Mesurer le calendrier et l'intensité de la nuptialité.

Pour atteindre ces objectifs le présent volume d'analyse a été structuré autour de cinq chapitres. Au terme de ces analyses que retenir de l'état matrimonial et de la nuptialité au Burundi en 2008 à partir des données du RGPH 2008 ?

Les données du RGPH 2008 révèlent que 43,4% de la population âgée de 10 ans et plus sont mariés tandis que 43,6% sont célibataires et 6,2% sont en unions libres. Les personnes de cette population en rupture d'unions représentent 6,8%.

L'analyse de l'état matrimonial montre que le comportement matrimonial des individus est aussi fonction du milieu de résidence. On se marie nettement plus et plus tôt en milieu rural qu'en milieu urbain. Plus de la moitié de la population rurale est mariée contre 42,2% en milieu urbain.

La proportion des célibataires est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le sexe. Le divorce est vécu par les citadins et les ruraux presque dans les mêmes proportions. Toutefois, le veuvage touche plus les femmes rurales que les femmes urbaines et semble lié à l'histoire récente du pays.

L'état matrimonial de la population burundaise présente des différences notables selon l'âge. La proportion des célibataires diminue rapidement avec l'âge quel que soit le sexe. Elle dépasse 80% pour les groupes d'âges de 10-14 ans et 15-19 ans. Après 50 ans, cette proportion devient faible et atteint 3,6% pour la tranche 50-54 ans pour les hommes et 4,6% pour celle des femmes. A l'inverse, la proportion des mariés augmente au fur et à mesure que les âges avancent pour atteindre la valeur modale de 82,3% à la tranche d'âges masculine 45-49 ans et 72,4% à la tranche d'âges féminine 35-39 ans.

Le niveau d'instruction est un facteur important qui influence le comportement matrimonial des burundais. Quel que soit le sexe, la tendance est à l'augmentation de la proportion de célibataires avec le niveau d'instruction. La religion est également un facteur culturel qui influe sur le comportement de la population burundaise en matière de nuptialité. La structure par état matrimonial varie d'une religion à une autre.

L'état matrimonial se présente différemment selon la situation dans l'activité ou dans l'emploi. Les élèves/ étudiants sont essentiellement célibataires. Le groupe de personnes à la recherche du premier emploi compte également une proportion élevée de célibataires.

La polygamie, bien qu'interdite par la loi, s'est révélée être une réalité au Burundi. L'analyse du type de mariages, par tranche d'âges selon le milieu de résidence, montre que la polygame est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit le sexe. Dans toutes les provinces, le phénomène de polygamie existe. Les provinces dont le taux de polygamie dépasse

7% sont Cibitoke, Kirundo et Muyinga. Le phénomène de polygamie semble associé à certaines pratiques religieuses qui la tolèrent, aux travaux agricoles liés aux migrations internes récentes.

Cette analyse montre aussi que 15,3% des femmes non célibataires en 2008 étaient veuves et que seulement 4,3% étaient divorcées/ séparées. De même, 4,4% d'hommes étaient veufs contre 2,0% qui étaient en situation de divorce ou de séparation. La faible proportion de divorces/ séparations proviendrait des remariages et éventuellement de la sous déclaration de cet état matrimonial qui n'est pas toujours bien perçu dans la société burundaise.

L'analyse des ruptures d'unions montre que le veuvage augmente constamment avec l'élévation de l'âge en raison de la montée du risque de mourir avec l'âge. Les taux élevés de veuvage au-delà de 30 ans seraient aussi liés en partie aux crises récentes qu'a vécues le pays.

Il ressort de l'analyse que les femmes se marient plus jeunes que les hommes car à 25 ans, 62,5% d'hommes sont encore célibataires contre seulement 38,4% de femmes. La proportion des célibataires féminins reste supérieure à celle des hommes à partir de l'âge de 35 ans. Cette entrée au mariage à des âges plus jeunes par les femmes est confirmée par le calendrier de nuptialité selon chaque sexe. Il indique ainsi un écart d'âge positif de 2,2 ans entre les hommes et les femmes au niveau national. Cet écart d'âge est plus important milieu urbain (3,8 ans) qu'en milieu rural (1,9 ans), témoignant ainsi la propension des hommes des villes à se marier plus tardivement les femmes.

L'intensité de la nuptialité indique que la nuptialité est presque universel au Burundi. A l'âge de 50 ans, âge correspondant à la fin de la période où un individu peut contracter un mariage, 96% d'hommes et 95% de femmes finissent par entrer en première union. La nuptialité reste nettement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit le sexe (97% contre 93% pour les hommes et 96% contre 92% pour les femmes respectivement).

Au niveau provincial, on remarque une différence du comportement nuptial aussi bien des hommes que des femmes. A part la ville de Bujumbura, les autres provinces qui enregistrent des âges moyens au premier mariage élevés, quel que soit le sexe, sont aussi celles qui connaissent les plus forts taux de scolarisation. Il s'agit des provinces de Mwaro, Bururi, Muramvya, Gitega et Bujumbura rural. A l'opposé les provinces où les premières unions se font très tôt sont Muyinga et Kirundo.

Pour la ville de Bujumbura, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 28,9 ans contre 25,1 ans des femmes. Ces âges sont largement supérieurs aux âges moyens au niveau national, témoignant ainsi que les conditions de vie plus contraignantes en ville font reculer l'âge au premier mariage.

La nuptialité est plus intense pour les hommes (plus de 97%) dans les provinces Bubanza, Cibitoke et Ruyigi et pour les femmes (plus de 96%) dans les provinces Bubanza, Cibitoke, Karuzi, Kirundo et Ruyigi.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2008 ayant eu lieu dans une période post-conflit, il serait intéressant de réaliser le quatrième recensement dans un délai ne dépassant pas 10 ans de manière à obtenir des données pouvant permettre de juger si les changements enregistrés actuellement sont exclusivement conjoncturels ou s'ils se situent dans une dynamique durable et irréversible au sein de la population burundaise.

Il est à mentionner que l'âge légal au mariage (21ans révolus pour le garçon et 18 ans révolus pour la fille) ne semble pas être respecté et favoriserait même la formation des unions libres. Une réflexion approfondie devrait être menée pour apprécier l'opportunité d'amender les

textes légaux dans le sens de la modification de la disposition qui permettrait leur application en vue d'un meilleur contrôle des effets induits comme la natalité par exemple. Le contour du problème devra être analysé en profondeur pour pouvoir dégager les avantages et les inconvénients de la légalisation de la nuptialité des jeunes tout en décourageant les mariages précoces.

Etant donné que la polygamie est une réalité au Burundi, ce phénomène devra faire l'objet de plus d'attention lors du prochain recensement en sachant notamment qu'un homme polygame peut être simultanément en union légale avec l'une de ses femmes et en union libre avec une ou plusieurs de ses autres épouses et que la polygamie accentue l'importance des unions libres dans la mesure où certaines unions polygamiques sont libres. Les pouvoirs publics devraient aussi prendre des mesures pour juguler ce phénomène qui n'est pas autorisé par la loi burundaise.

Bibliographie sélective

1. Statistiques sur la promotion de la femme, ISTEEBU, Avril 2007.
2. Recensement Général de la Population de 1979, Analyse approfondie, Tome III, Ministère de l'Intérieur, Département de la Population, Bujumbura, Mai 1985.
3. Recensement Général de la Population et de l'Habitation du 16-30 août 1990, Analyse des résultats, Bureau Central du Recensement, Tome III, Décembre 1992.
4. Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Rwanda au 15 août 2002, Etat matrimonial et nuptialité, Analyse des résultats, Kigali, Février 2005.
5. Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 en Guinée, Etat matrimonial et nuptialité, Conakry, 2000.
6. Enquête Démographique et de Santé du Gabon 2000, Juin 2001.
7. Enquête Nationale d'Evaluation des Conditions de vie de l'Enfant et de la Femme au Burundi (MICS 2005), Rapport définitif, ISTEEBU, Bujumbura, Décembre 2008.
8. Situation Démographique et Sociale du Burundi, Résultats de l'Enquête Sociodémographique et de Santé de la Reproduction (ESDSR, 2002), Département de la Population du Burundi.
9. Etude sur la perspective genre dans la reconstruction post-conflit au Burundi, Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique, Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est.
10. GUBRY Françoise, Analyse de la nuptialité, IFORD, Yaoundé, Juillet 1984.
11. KANEZA Françoise, Opinions des étudiants de l'Université du Burundi sur la dot, Mémoire, UB, FPSE, Bujumbura, Août 2007.
12. NDAYIZEYE Judith, Les facteurs qui sont à la base du maintien de la dot chez les paysans de la zone SONGA, Mémoire, UB, FPSE, Bujumbura, Septembre 1986.
13. NDUWUMUREMYI Clotilde, Etude des facteurs du mariage précoce en milieu rural (Etude menée en commune MAKAMBA), Mémoire, UB, FPSE, Bujumbura, Décembre 2006.
14. Décret-loi n°1/024 du 28 avril 1993 portant réforme du code des personnes et de la famille.

ANNEXES

ANNEXE 1

1. La table de nuptialité du moment

La table de nuptialité du moment est construite à partir de la série des proportions de célibataires observées par âge et par sexe et par milieu de résidence qui, après ajustement graphique aux âges exacts, deviennent dans la table, la série des célibataires. La table est formée de quatre colonnes correspondant aux distributions suivantes :

- la distribution des âges x ;
- la distribution des effectifs des célibataires théoriques C_x aux âges x ;
- la distribution des effectifs des mariages théoriques des célibataires $M_{(x,x+a)}$ entre les âges x et $x+a$;
- et la distribution des quotients de nuptialité $a n_x (/ 1000)$, probabilité pour un célibataire de se marier entre les âges x et $x+a$.

La table décrite ci-haut suppose l'indépendance entre la nuptialité et les facteurs perturbateurs comme la mortalité et les migrations. Les mariages avant 15 ans et après 50 ans sont supposés inexistantes ou du moins rares et donc négligeables.

A partir des proportions calculées au tableau précédent, on peut appliquer la technique de la « cohorte fictive » qui autorise à considérer la série des proportions de célibataires comme provenant d'une seule génération, en supposant évidemment l'indépendance entre la mortalité et la nuptialité. A partir des proportions de célibataires ajustés, on construit la table de nuptialité du moment (1^{ère} union) pour chaque sexe et pour chaque milieu de résidence. En attribuant une racine arbitraire des célibataires 1000 à l'âge exact 15, la table de nuptialité est établie en utilisant la formule suivante :

$$C_x - C_{x+a} = M_{(x,x+a)} \text{ et } a n_x = (M_{(x,x+a)} / C_x) * 1000 \text{ où}$$

2. Intensité de la nuptialité

L'intensité de la nuptialité i à la 1^{ère} union du moment est calculée de la manière suivante :

$$i = 1 / C_{15} \sum_{15}^{50} m(x,x+a) \text{ avec } C_{15} - C_{50} = \sum_{15}^{50} m(x,x+a).$$

$$\text{Alors } i = (C_{15} - C_{50}) / C_{15}.$$

3. Calendrier de la nuptialité

Dans le cas de mariages se produisant entre 15 et 50 ans, l'âge moyen A_m est donné par la formule suivante¹¹ :

$$\begin{aligned} A_m &= [15,5 M_{(15,16)} + 16,5 M_{(16,17)} + \dots + 49,5 M_{(49,50)}] / (C_{15} - C_{50}) \\ &= [15,5 (C_{15} - C_{16}) + 16,5 (C_{16} - C_{17}) + \dots + 49,5 (C_{49} - C_{50})] / (C_{15} - C_{50}) \\ &= 15,5 + (C_{16} + C_{17} + \dots + C_{49} - 34 C_{50}) / (C_{15} - C_{50}), \end{aligned}$$

¹¹ Françoise GUBRY, Analyse de la nuptialité, IFORD, Yaoundé, Juillet 1984, pg 26.

où C_x = Célibataires (de la table) à l'âge x et $M_{(x,x+a)}$ = Mariages (de la table) entre l'âge x et $x+a$.

Un calcul analogue mène à la formule suivante si on a une table abrégée entre anniversaires espacés de 5 ans :

$$A_m = 17,5 + [5(C_{20} + C_{25} + \dots + C_{45}) - 30 C_{50}] / (C_{15} - C_{50}).$$

ANNEXE 2

Tableau A1. Proportions (%) de la population âgée de 10 ans et plus par état matrimonial et le sexe selon le groupe d'âges.

| Groupe d'âges | Célibataire | Marié | Union libre | Divorcé / Séparé | Veuf | Total | Effectif |
|----------------|-------------|-------|-------------|---------------------|------|-------|-----------|
| Masculin | | | | | | | |
| 10-14 ans | 96,5 | 2,9 | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 100,0 | 408 032 |
| 15-19 ans | 93,2 | 5,5 | 1,0 | 0,2 | 0,1 | 100,0 | 412 986 |
| 20-24 ans | 62,5 | 29,6 | 7,1 | 0,6 | 0,2 | 100,0 | 328 951 |
| 25-29 ans | 25,6 | 62,2 | 11,0 | 0,9 | 0,4 | 100,0 | 272 473 |
| 30-34 ans | 12,9 | 73,5 | 11,4 | 1,3 | 0,9 | 100,0 | 190 648 |
| 35-39 ans | 6,8 | 78,8 | 11,1 | 1,6 | 1,7 | 100,0 | 176 925 |
| 40-44 ans | 5,0 | 81,5 | 8,9 | 1,8 | 2,9 | 100,0 | 147 363 |
| 45-49 ans | 3,8 | 82,3 | 8,0 | 1,9 | 3,9 | 100,0 | 142 703 |
| 50-54 ans | 3,6 | 80,3 | 8,1 | 2,0 | 6,0 | 100,0 | 114 436 |
| 55-59 ans | 3,0 | 79,9 | 8,0 | 2,1 | 6,9 | 100,0 | 74 670 |
| 60-64 ans | 3,4 | 76,8 | 7,9 | 2,0 | 10,0 | 100,0 | 51 602 |
| 65-69 ans | 3,3 | 75,9 | 7,3 | 2,0 | 11,5 | 100,0 | 33 542 |
| 70 ans et plus | 5,2 | 68,2 | 7,1 | 1,6 | 17,9 | 100,0 | 74 626 |
| Ensemble | 46,0 | 44,7 | 6,3 | 0,9 | 2,1 | 100,0 | 2 428 957 |
| Féminin | | | | | | | |
| 10-14 ans | 94,5 | 4,9 | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 100,0 | 439 893 |
| 15-19 ans | 83,0 | 12,5 | 3,7 | 0,6 | 0,2 | 100,0 | 460 611 |
| 20-24 ans | 38,4 | 48,3 | 10,7 | 2,1 | 0,5 | 100,0 | 389 319 |
| 25-29 ans | 17,8 | 66,6 | 11,2 | 3,0 | 1,5 | 100,0 | 292 285 |
| 30-34 ans | 10,6 | 70,8 | 10,7 | 3,9 | 4,0 | 100,0 | 199 139 |
| 35-39 ans | 7,3 | 72,4 | 8,8 | 3,9 | 7,6 | 100,0 | 181 473 |
| 40-44 ans | 6,2 | 69,8 | 6,7 | 4,2 | 13,2 | 100,0 | 147 007 |
| 45-49 ans | 4,8 | 67,5 | 5,6 | 4,0 | 18,0 | 100,0 | 131 355 |
| 50-54 ans | 4,6 | 59,4 | 5,1 | 4,1 | 26,8 | 100,0 | 109 493 |
| 55-59 ans | 4,3 | 56,7 | 4,3 | 3,6 | 31,0 | 100,0 | 63 275 |
| 60-64 ans | 4,5 | 46,0 | 3,4 | 3,8 | 42,3 | 100,0 | 53 713 |
| 65-69 ans | 4,6 | 43,8 | 2,6 | 2,9 | 46,1 | 100,0 | 31 959 |
| 70 ans et plus | 6,8 | 28,1 | 2,1 | 2,3 | 60,8 | 100,0 | 81 177 |
| Ensemble | 41,3 | 42,2 | 6,2 | 2,3 | 8,1 | 100,0 | 2 580 699 |

Tableau A2. Répartition (%) de la population de 10 ans et plus par l'état matrimonial selon la religion.

| Religion | Célibataire | Marié | Union libre | Divorcé/séparé | Veuf | Total | Effectif |
|--------------------|-------------|-------|-------------|----------------|------|-------|-----------|
| Catholique | 44,1 | 43,6 | 5,5 | 1,4 | 5,4 | 100,0 | 3 276 183 |
| Protestante | 43,7 | 43,9 | 6,1 | 1,6 | 4,6 | 100,0 | 1 078 897 |
| Musulmane | 42,7 | 39,4 | 11,2 | 2,9 | 3,7 | 100,0 | 123 551 |
| Adventiste | 41,5 | 43,9 | 8,8 | 2,0 | 3,9 | 100,0 | 112 597 |
| Témoins de Jéhovah | 45,1 | 44,3 | 5,2 | 1,7 | 3,7 | 100,0 | 16 739 |
| Traditionnelle | 34,7 | 41,1 | 13,0 | 2,6 | 8,6 | 100,0 | 1 792 |
| Autre | 39,9 | 44,3 | 8,6 | 2,1 | 5,1 | 100,0 | 161 799 |
| Sans religion | 40,0 | 39,3 | 11,9 | 2,9 | 5,9 | 100,0 | 238 099 |
| Ensemble | 43,6 | 43,4 | 6,2 | 1,6 | 5,2 | 100,0 | 5 009 656 |

Tableau A3. Proportions (%) de la population âgée de 15 ans et plus par sexe et l'état matrimonial selon l'année de recensement.

| Sexe/Etat matrimonial | 1990 | 2008 |
|-----------------------|------|------|
| Masculin | | |
| Célibataire | 47,6 | 35,8 |
| Mariés | 48,7 | 53,1 |
| Union libre | - | 7,4 |
| Divorcés | 0,4 | 0,3 |
| Séparé | 0,6 | 0,8 |
| Veuf | 1,2 | 2,5 |
| Autre | 1,6 | - |
| Féminin | | |
| Célibataire | 38,0 | 30,4 |
| Mariés | 47,0 | 49,8 |
| Union libre | - | 7,4 |
| Divorcé | 1,1 | 0,7 |
| Séparé | 1,7 | 2,0 |
| Veuve | 9,7 | 9,7 |
| Autre | 2,5 | - |

Tableau A4. Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population âgée de 10 ans et plus par groupe d'âges selon le sexe et le type de rupture.

| Groupe d'âges | Masculin | | Féminin | |
|----------------|----------------|------|----------------|------|
| | Divorcé/Séparé | Veuf | Divorcé/Séparé | Veuf |
| 10-14 ans | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| 15-19 ans | 0,2 | 0,1 | 0,6 | 0,2 |
| 20-24 ans | 0,6 | 0,2 | 2,1 | 0,5 |
| 25-29 ans | 0,9 | 0,4 | 3,0 | 1,5 |
| 30-34 ans | 1,3 | 0,9 | 3,9 | 4,0 |
| 35-39 ans | 1,6 | 1,7 | 3,9 | 7,6 |
| 40-44 ans | 1,8 | 2,9 | 4,2 | 13,2 |
| 45-49 ans | 1,9 | 3,9 | 4,0 | 18,0 |
| 50-54 ans | 2,0 | 6,0 | 4,1 | 26,8 |
| 55-59 ans | 2,1 | 6,9 | 3,6 | 31,0 |
| 60-64 ans | 2,0 | 10,0 | 3,8 | 42,3 |
| 65-69 ans | 2,0 | 11,5 | 2,9 | 46,1 |
| 70 ans et plus | 1,6 | 17,9 | 2,3 | 60,8 |
| Ensemble | 0,9 | 2,1 | 2,3 | 8,1 |

Tableau A5. Proportions (en %) des célibataires au niveau national par groupe d'âges selon le sexe.

| Groupe d'âges | Masculin | Féminin |
|---------------|----------|---------|
| 10-14 ans | 96,5 | 94,5 |
| 15-19 ans | 93,2 | 83,0 |
| 20-24 ans | 62,5 | 38,4 |
| 25-29 ans | 25,6 | 17,8 |
| 30-34 ans | 12,9 | 10,6 |
| 35-39 ans | 6,8 | 7,3 |
| 40-44 ans | 5,0 | 6,2 |
| 45-49 ans | 3,8 | 4,8 |
| 50-54 ans | 3,6 | 4,6 |
| 55-59 ans | 3,0 | 4,3 |
| 60-64 ans | 3,4 | 4,5 |
| 65-69 ans | 3,3 | 4,6 |
| 70 ans et + | 5,2 | 6,8 |

Tableau A6. Proportions (en %) des célibataires en milieu urbain par groupe d'âges selon le sexe.

| Groupe d'âges | Masculin | Féminin |
|----------------------|-----------------|----------------|
| 10-14 ans | 97 | 95 |
| 15-19 ans | 94 | 86 |
| 20-24 ans | 81 | 56 |
| 25-29 ans | 54 | 34 |
| 30-34 ans | 30 | 18 |
| 35-39 ans | 14 | 11 |
| 40-44 ans | 10 | 10 |
| 45-49 ans | 7 | 8 |
| 50-54 ans | 6 | 9 |
| 55-59 ans | 6 | 8 |
| 60-64 ans | 7 | 10 |
| 65-69 ans | 8 | 10 |
| 70 ans et + | 15 | 19 |

Tableau A7. Proportions (en %) des célibataires en milieu rural par groupe d'âges selon le sexe.

| Groupe d'âges | Masculin | Féminin |
|----------------------|-----------------|----------------|
| 10-14 ans | 97 | 94 |
| 15-19 ans | 93 | 83 |
| 20-24 ans | 60 | 36 |
| 25-29 ans | 21 | 16 |
| 30-34 ans | 10 | 10 |
| 35-39 ans | 6 | 7 |
| 40-44 ans | 4 | 6 |
| 45-49 ans | 3 | 5 |
| 50-54 ans | 3 | 4 |
| 55-59 ans | 3 | 4 |
| 60-64 ans | 3 | 4 |
| 65-69 ans | 3 | 4 |
| 70 ans et + | 5 | 6 |

Tableau A8. Intensité de la nuptialité par province selon le sexe.

| Province | Masculin | Féminin |
|------------------|-------------|-------------|
| Bubanza | 97,5 | 97,6 |
| Bujumbura rural | 96,9 | 95,9 |
| Bururi | 95,6 | 94,9 |
| Cankuzo | 96,4 | 95,7 |
| Cibitoke | 97,4 | 97,7 |
| Gitega | 96,9 | 93,6 |
| Karuzi | 96,9 | 96,1 |
| Kayanza | 95,9 | 93,5 |
| Kirundo | 96,7 | 96,5 |
| Makamba | 96,1 | 93,8 |
| Muramvya | 96,0 | 94,2 |
| Muyinga | 96,6 | 96,0 |
| Mwaro | 95,2 | 95,1 |
| Ngozi | 96,6 | 95,3 |
| Rutana | 96,7 | 95,8 |
| Ruyigi | 97,5 | 96,4 |
| Bujumbura Mairie | 92,2 | 90,0 |
| Burundi | 96,3 | 95,3 |

Tableau A9. Age moyen au premier mariage par province selon le sexe.

| Province | Masculin | Féminin | Ecart d'âge |
|------------------|-------------|-------------|-------------|
| Bubanza | 23,8 | 21,3 | 2,4 |
| Bujumbura rural | 25,4 | 23,3 | 2,1 |
| Bururi | 26,3 | 23,8 | 2,5 |
| Cankuzo | 24,1 | 22,1 | 2,0 |
| Cibitoke | 23,3 | 21,1 | 2,2 |
| Gitega | 25,5 | 23,6 | 1,9 |
| Karuzi | 23,3 | 21,9 | 1,3 |
| Kayanza | 24,5 | 22,8 | 1,7 |
| Kirundo | 22,7 | 20,8 | 1,9 |
| Makamba | 24,5 | 21,4 | 3,1 |
| Muramvya | 25,6 | 23,9 | 1,7 |
| Muyinga | 22,8 | 21,0 | 1,9 |
| Mwaro | 26,7 | 25,0 | 1,7 |
| Ngozi | 23,8 | 21,8 | 2,0 |
| Rutana | 23,5 | 21,9 | 1,5 |
| Ruyigi | 23,1 | 21,3 | 1,8 |
| Bujumbura Mairie | 28,9 | 25,1 | 3,8 |
| Burundi | 24,7 | 22,5 | 2,2 |

Tableau A10. Taux de polygamie (%) par province.

| Province | Masculin |
|------------------|-----------------|
| Bubanza | 4,5 |
| Bujumbura rural | 3,9 |
| Bururi | 3,4 |
| Cankuzo | 4,8 |
| Cibitoke | 7,0 |
| Gitega | 1,5 |
| Karuzi | 3,3 |
| Kayanza | 2,4 |
| Kirundo | 9,9 |
| Makamba | 4,2 |
| Muramvya | 1,2 |
| Muyinga | 8,0 |
| Mwaro | 2,1 |
| Ngozi | 4,3 |
| Rutana | 5,6 |
| Ruyigi | 4,5 |
| Bujumbura Mairie | 3,3 |
| Burundi | 4,5 |

Tableau A11. Taux de rupture d'union (%) par province.

| Province | Masculin | Féminin |
|------------------|-----------------|----------------|
| Bubanza | 7,2 | 20,2 |
| Bujumbura rural | 5,7 | 19,5 |
| Bururi | 4,8 | 17,8 |
| Cankuzo | 4,5 | 14,2 |
| Cibitoke | 6,6 | 18,8 |
| Gitega | 5,4 | 19,7 |
| Karuzi | 6,0 | 20,0 |
| Kayanza | 6,6 | 19,7 |
| Kirundo | 8,4 | 22,7 |
| Makamba | 4,6 | 15,4 |
| Muramvya | 5,9 | 17,2 |
| Muyinga | 7,8 | 22,7 |
| Mwaro | 5,7 | 18,4 |
| Ngozi | 9,1 | 24,2 |
| Rutana | 4,5 | 15,6 |
| Ruyigi | 5,5 | 16,8 |
| Bujumbura Mairie | 7,0 | 21,4 |
| Burundi | 6,4 | 19,6 |

Tableau A12. Taux de divorce/séparation (%) par province.

| Province | Masculin | Féminin |
|------------------|-----------------|----------------|
| Bubanza | 2,4 | 4,9 |
| Bujumbura rural | 1,4 | 3,5 |
| Bururi | 0,9 | 2,5 |
| Cankuzo | 1,3 | 3,2 |
| Cibitoke | 2,5 | 5,0 |
| Gitega | 1,0 | 2,4 |
| Karuzi | 2,0 | 4,4 |
| Kayanza | 1,5 | 3,3 |
| Kirundo | 3,6 | 7,2 |
| Makamba | 1,1 | 2,7 |
| Muramvya | 0,8 | 1,9 |
| Muyinga | 3,1 | 6,9 |
| Mwaro | 0,8 | 1,9 |
| Ngozi | 3,0 | 6,6 |
| Rutana | 1,1 | 2,6 |
| Ruyigi | 1,7 | 3,8 |
| Bujumbura Mairie | 2,9 | 6,3 |
| Burundi | 2,0 | 4,3 |

Tableau A13. Taux de veuvage (%) par province.

| Province | Masculin | Féminin |
|------------------|-----------------|----------------|
| Bubanza | 4,7 | 15,3 |
| Bujumbura rural | 4,3 | 16,0 |
| Bururi | 3,9 | 15,3 |
| Cankuzo | 3,1 | 11,0 |
| Cibitoke | 4,1 | 13,8 |
| Gitega | 4,4 | 17,2 |
| Karuzi | 4,0 | 15,6 |
| Kayanza | 5,1 | 16,3 |
| Kirundo | 4,7 | 15,4 |
| Makamba | 3,4 | 12,6 |
| Muramvya | 5,1 | 15,3 |
| Muyinga | 4,6 | 15,8 |
| Mwaro | 4,8 | 16,4 |
| Ngozi | 6,0 | 17,6 |
| Rutana | 3,3 | 12,9 |
| Ruyigi | 3,8 | 12,9 |
| Bujumbura Mairie | 4,1 | 15,0 |
| Burundi | 4,4 | 15,3 |

Tableau A14. Répartition de la population non célibataire par type de rupture et le niveau d'instruction selon le sexe.

| Niveau d'instruction | Masculin | Féminin | Ensemble |
|----------------------------|----------|---------|----------|
| Divorce/Séparation | | | |
| Sans niveau | 13982 | 39200 | 53182 |
| Primaire | 5931 | 12282 | 18213 |
| Secondaire | 1369 | 2528 | 3897 |
| Supérieur | 421 | 658 | 1079 |
| Autre | 482 | 1551 | 2033 |
| Total | 22185 | 56219 | 78404 |
| Mariés | | | |
| Sans niveau | 564194 | 659342 | 1223536 |
| Primaire | 363854 | 284809 | 648663 |
| Secondaire | 72247 | 64243 | 136490 |
| Supérieur | 27631 | 18280 | 45911 |
| Autre | 28771 | 31418 | 60189 |
| Total | 1056697 | 1058092 | 2114789 |
| Veuf | | | |
| Sans niveau | 38108 | 165595 | 203703 |
| Primaire | 8515 | 22167 | 30682 |
| Secondaire | 1606 | 3874 | 5480 |
| Supérieur | 459 | 1053 | 1512 |
| Autre | 1275 | 6644 | 7919 |
| Total | 49963 | 199333 | 249296 |
| Population non célibataire | | | |
| Sans niveau | 616284 | 864137 | 1480421 |
| Primaire | 378300 | 319258 | 697558 |
| Secondaire | 75222 | 70645 | 145867 |
| Supérieur | 28511 | 19991 | 48502 |
| Autre | 30528 | 39613 | 70141 |
| Total | 1128845 | 1313644 | 2442489 |

Tableau A15. Répartition de la population mariée par type de mariage et le niveau d'instruction selon le sexe.

| Niveau d'instruction | Masculin | Féminin | Ensemble |
|----------------------|----------|---------|----------|
| Marié monogame | | | |
| Sans niveau | 535444 | 620384 | 1155828 |
| Primaire | 349753 | 272574 | 622327 |
| Secondaire | 69947 | 61792 | 131739 |
| Supérieur | 26701 | 17490 | 44191 |
| Autre | 27977 | 30350 | 58327 |
| Total | 1009822 | 1002590 | 2012412 |
| Marié 2 épouses | | | |
| Sans niveau | 25494 | 33974 | 59468 |
| Primaire | 12546 | 10744 | 23290 |
| Secondaire | 1970 | 2092 | 4062 |
| Supérieur | 788 | 674 | 1462 |
| Autre | 717 | 958 | 1675 |
| Total | 41515 | 48442 | 89957 |
| Marié 3 épouses | | | |
| Sans niveau | 3256 | 4984 | 8240 |
| Primaire | 1555 | 1491 | 3046 |
| Secondaire | 330 | 359 | 689 |
| Supérieur | 142 | 116 | 258 |
| Autre | 77 | 110 | 187 |
| Total | 5360 | 7060 | 12420 |